

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 3



LES TEMPS FORTS 4



ÉLECTRICITÉ 8

- Données clés
- Contrôle de concession
- R2
- Article 8
- ZOOM chantier
- Accise sur l'électricité (ex TCCFE)



GAZ 16

- Données clés
- Contrôle de concession
- Le gaz renouvelable



ACHATS GROUPÉS 22

- Données générales
- Achats Groupés d'Énergie
- Le gaz renouvelable



MDE 26

- CEE
- L'accompagnement énergétique



ENR 30

- Solaire photovoltaïque
- Réseau de chaleur et de froid



ÉCOMOBILITÉ 36

- Les bornes de recharge pour véhicules électriques



AMO 40

- AMO
- Diagnostic Amiante



SIG 42

- Le portail cartographique Syncom
- Les DT/DICT



Fonctionnement du SEY 44

- Le Bureau
- Le Comité
- Liste des délégués
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- La communication



sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Octobre 2026

Rapport d'activité établi en application
de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans

78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN

Tél. : 01 30 68 64 10

e-mail : accueil@sey78.fr

www.sey78.fr

Directeur de la publication :

Benoît PETITPREZ, Président du SEY

Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET,

Michèle GAVOIS-MAGE

Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,

Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,

Paulo DOS RAMOS, Sibille ROUY, Khadidja M'SIR,

Stéphanie BARBOSA-RIBEIRO, Coralie VERRON

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie

78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51

Imprimé à 650 exemplaires.

ÉDITO



Benoît Petitprez
Président du SEY

Chers adhérents, chers collègues,

L'année 2025 a confirmé le rôle essentiel du Syndicat d'Energie des Yvelines aux côtés des communes et de leurs habitants. Dans un contexte où les enjeux énergétiques demeurent au cœur des préoccupations des collectivités, notre syndicat poursuit son engagement en accompagnant les territoires dans leurs projets, en modernisant les infrastructures et en développant des solutions durables.

Ce rapport d'activité retrace les principales réalisations de l'année : renforcement et sécurisation des réseaux, accompagnement des collectivités dans leurs démarches de performance énergétique, développement des mobilités décarbonées et appui quotidien aux élus.

Ces résultats sont le fruit d'un engagement collectif. Je remercie chaleureusement les élus du comité syndical, les collectivités adhérentes, nos partenaires ainsi que l'ensemble des équipes du SEY, dont le professionnalisme et l'investissement permettent chaque jour de concrétiser nos ambitions au service des territoires.

Alors que ce rapport vous est présenté à l'automne 2026, à la suite du renouvellement des instances syndicales, il marque également la fin de la mission qui m'a été confiée à la présidence du Syndicat d'Energie des Yvelines. J'ai exercé cette responsabilité avec la volonté constante d'agir dans l'intérêt des communes et de préparer un avenir énergétique plus durable.

Je vous invite à découvrir, au fil de ces pages, les actions qui ont rythmé l'année 2025 et qui témoignent de l'engagement du Syndicat d'Energie des Yvelines au service de ses adhérents.

Merci pour votre confiance et votre engagement.

Benoît PETITPREZ
Président



LES TEMPS FORTS 2025



28 Mars

Inauguration de la toiture solaire photovoltaïque - École Saint-Hubert de Rambouillet

Cette toiture solaire, d'une capacité de 204 kWc, soit environ 900 m² de panneaux, produit une énergie propre et renouvelable, contribuant ainsi à l'alimentation en électricité d'une quinzaine de bâtiments communaux : des écoles et pôles sportifs (notamment Saint-Hubert, la Gommerie, La Louvière, Stade du Vieux Moulin), l'Hôtel de ville, les services techniques ainsi que le pôle culturel « La Lanterne ».

La provenance des panneaux installés est **100% d'origine de l'Union Européenne**.

Un panneau d'affichage a été installé à l'entrée de l'école pour permettre à l'ensemble des Rambolitains de suivre, en temps réel, la production d'énergie de la toiture solaire.

202 000 kWh/an



soit **9,2 t de CO₂ évitées par an**



900 m²
de panneaux solaires

C'est le premier projet de toiture solaire porté par le SEY, celui-ci participe activement à l'accélération du développement des EnR sur son territoire.



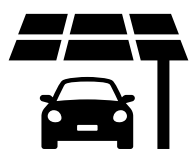
02 Juillet

Inauguration de la centrale solaire photovoltaïque de Bonnières-sur-Seine

Cette installation portée par le SEY contribue à la transition énergétique en valorisant les espaces de stationnement pour produire une énergie locale, renouvelable et décarbonée.

Composée de 606 panneaux photovoltaïques, cette installation produit environ 275 000 kWh/an ce qui permet d'éviter l'émission de **12 tonnes de CO₂ par an**.

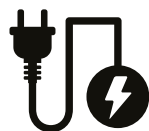
La provenance des panneaux installés est 100% d'origine de l'Union Européenne.



1 350 m²

d'ombrière solaire

249 kVA



de puissance de
raccordement au réseau



275 kWc

de puissance
photovoltaïque
installée

La structure principale des ombrières a été réalisée en charpente bois et métallique, elle couvre une centaine de places de stationnement.





LES TEMPS FORTS 2025



12 Novembre

Visite du site de forage géothermique de la SAS VerdY

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) était présent sur le site de forage de la SAS VerdY, dont il est actionnaire. Cette société est engagée dans le développement de la géothermie profonde, une énergie locale, renouvelable et décarbonée.

La SAS VerdY, créée en partenariat avec le Département des Yvelines, le SIGEIF, le SEY et ENGIE, porte un investissement de 33,5 M€.

La mission de la SAS VerdY est de produire une **chaleur locale et renouvelable** afin d'alimenter un réseau de chaleur desservant les communes de Bailly, Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi.



Développement de la géothermie profonde

Chaleur livrée ≈

141 GWh/an



Grâce à la géothermie, plus de 70 % de l'énergie fournie sera issue de sources renouvelables et locales, garantissant une chaleur décarbonée et pérenne pour les usagers.

Ce réseau d'une longueur de 36 km alimentera à terme 15 600 abonnés.

 **77%**
d'énergie verte





18 Décembre

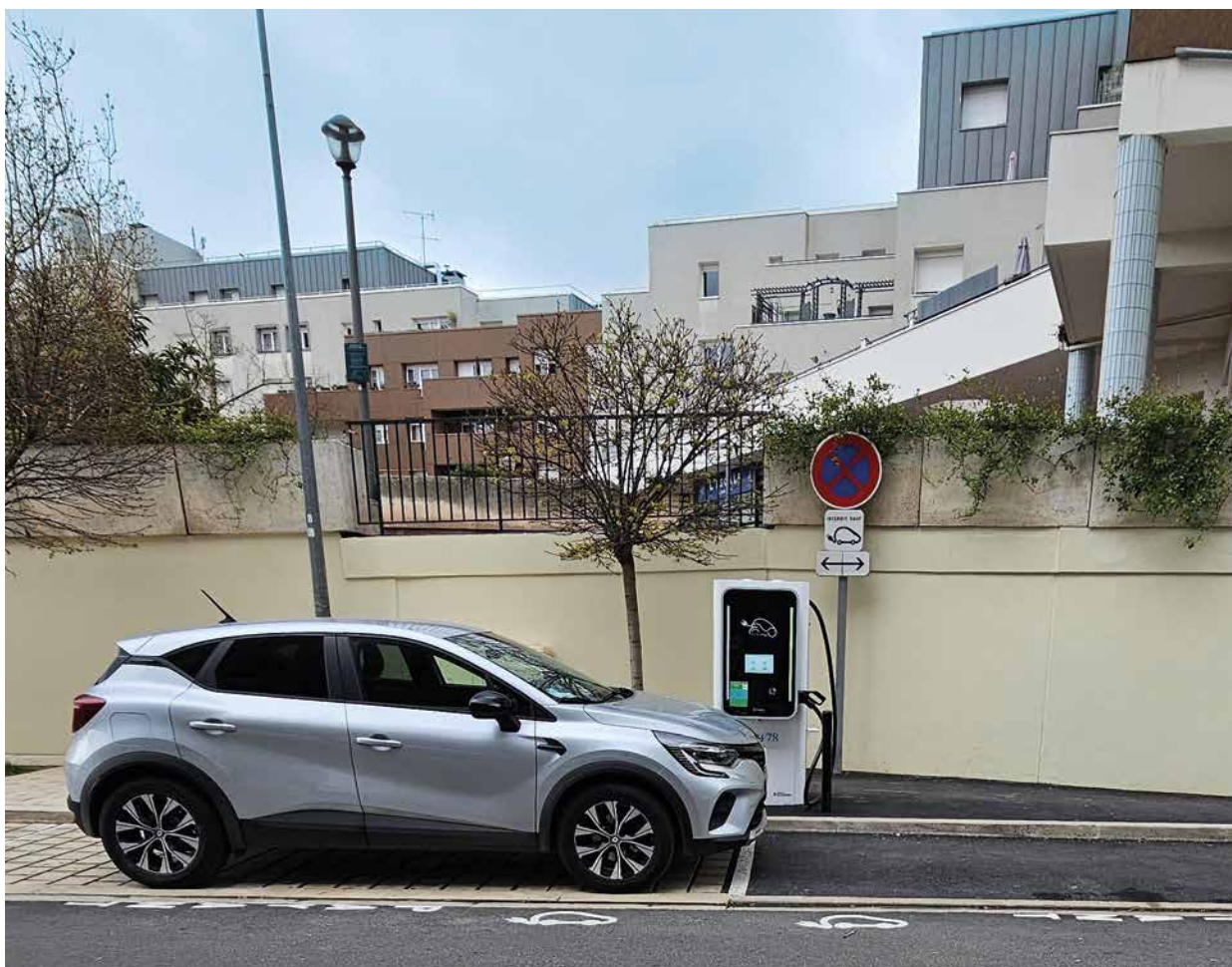
Déploiement de nouvelles bornes en 36DC - Houilles - Place Michelet

Ces nouvelles bornes de recharge rapide de **36 kW en courant continu (DC)** permettent aux usagers de recharger leur véhicule électrique dans un temps réduit par rapport aux bornes de 22 kW en courant alternatif (AC).

Afin d'accompagner le développement de la mobilité électrique et d'adapter son offre aux nouveaux usages, le SEY a fait le choix d'intégrer progressivement ces bornes de recharge rapide au sein du réseau SEY ma borne. **L'objectif pour l'année 2026 est de déployer une dizaine de ce nouveau modèle de borne.** Cette évolution vise à proposer un service toujours plus performant et à répondre aux attentes croissantes des utilisateurs en matière de rapidité et de confort de recharge.



350
bornes sur
le réseau SEY
ma borne



Une recharge plus rapide

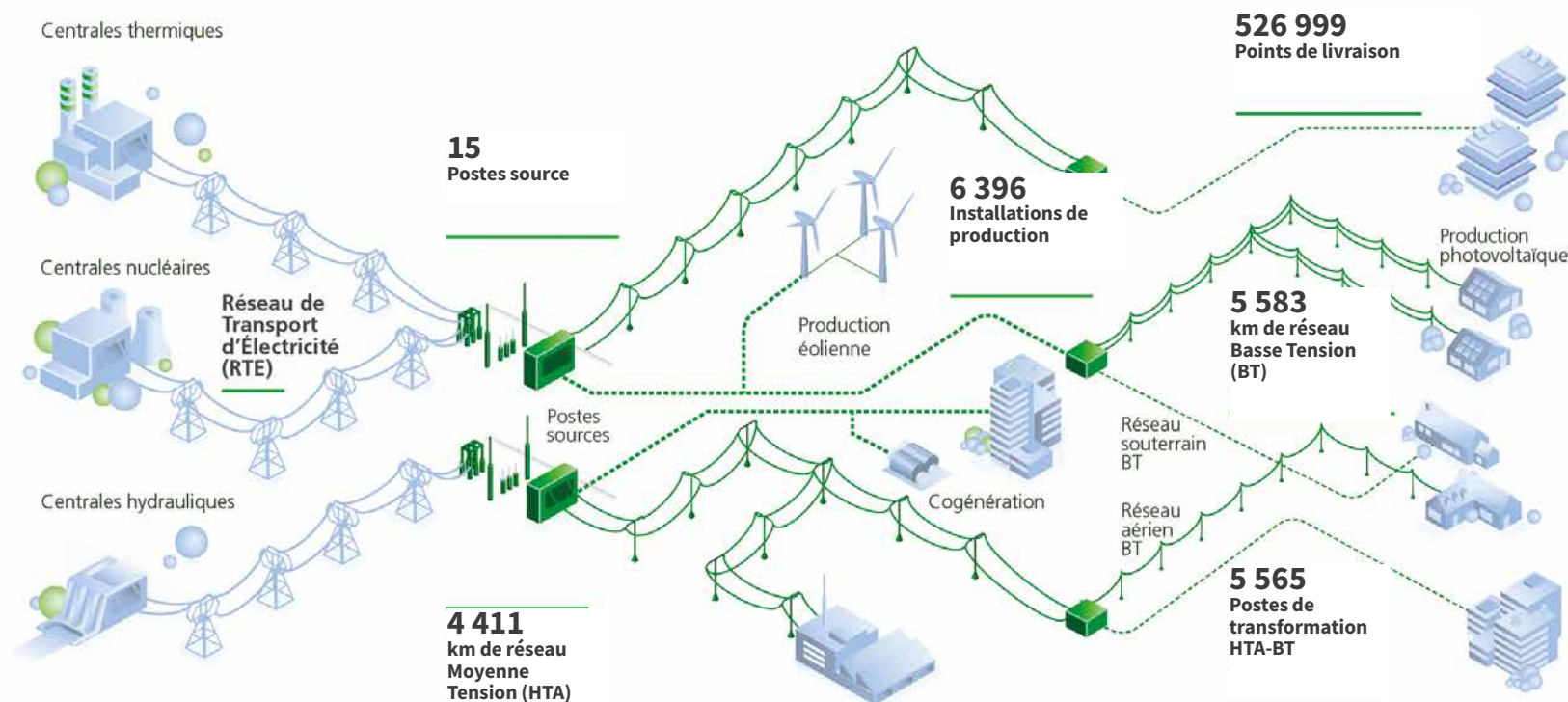
Ces nouveaux équipements viennent ainsi diversifier l'offre de recharge proposée par le réseau **SEY ma borne** et compléter les quelque **350 bornes** déjà installées sur le territoire. Ils illustrent la volonté du SEY de poursuivre le développement d'un réseau de recharge moderne, accessible et adapté à l'évolution des besoins des utilisateurs.



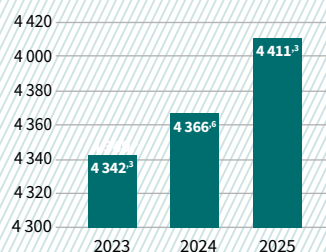
**UNE COMPÉTENCE
HISTORIQUE**

LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

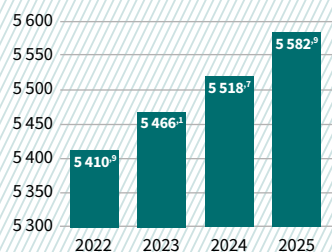
I DONNÉES CLÉS



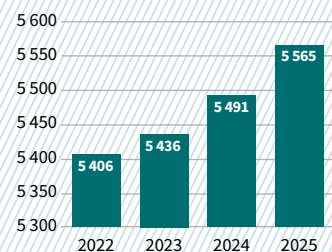
I Réseau HTA



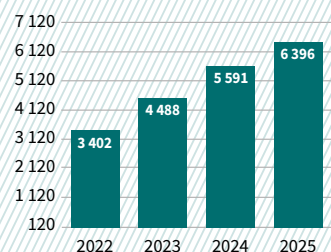
I Réseau BT



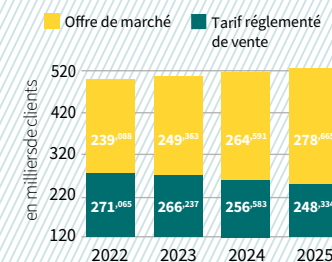
I Postes HTA/BT



I Producteurs



I Nombre de clients



CONTRÔLE DE CONCESSION 2025

I DONNÉES 2024

L'année 2025 a été une année importante pour le SEY car elle a permis de faire un bilan des réalisations techniques et financières assurées par les services d'Enedis dans le cadre de l'exécution du 1er Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2020-2024.

Ce 5^{ème} et dernier contrôle de concession sur la période du 1er PPI a permis de confirmer les tendances du point de vue financier et technique des investissements d'Enedis. En effet, une majorité d'opérations est terminée et donc intégrée dans les bases de données comptables d'Enedis. Si les investissements globaux ont largement dépassé les engagements financiers pris par Enedis lors de la négociation, certaines finalités semblent difficiles à atteindre à fin 2025.

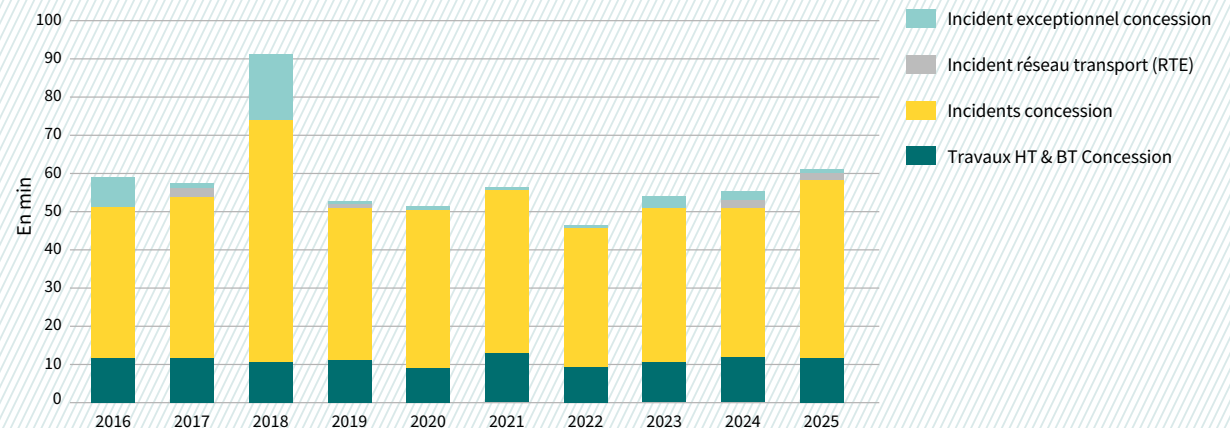
Ce bilan de première période a également permis au SEY de fixer à Enedis ses attentes sur l'avancement des investissements du 2ème PPI. Quand bien même la richesse des échanges avec le concessionnaire a permis de mener à bien ce contrôle, il reste important que le SEY continue d'exercer ces contrôles de concession annuels et insiste auprès des services d'Enedis et d'EDF pour disposer de données toujours plus précises.



POINT FORT

Le critère B reste perfectible mais se maintient

Évolution du critère B TCC SEY



Depuis 2022, nous constatons chaque année une petite dégradation de quelques minutes par usager. En 2025, nous relevons l'impact important d'incidents répétés sur les réseaux HTA (+9,7 min vs 2024).

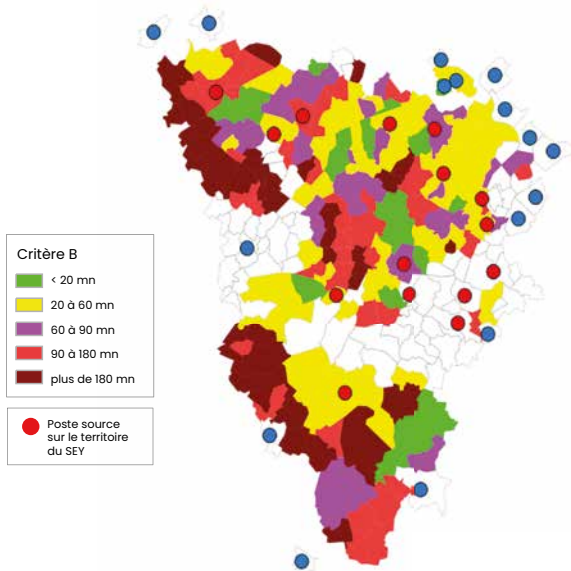
Le 1^{er} PPI ayant pris fin en 2024, l'année 2025 va nous permettre d'établir un bilan des évolutions de la qualité d'alimentation sur le territoire du SEY et plus particulièrement sur les zones « accidentogènes ».





POINT D'ATTENTION

La qualité de desserte HTA est très différenciée selon les communes du SEY



La qualité de fourniture vue à la maille des communes reste très différenciée sur le territoire du SEY.

Elle est particulièrement mauvaise et s'est encore dégradée au Sud et à l'Ouest du territoire et cela pour deux raisons principales :

- La vulnérabilité du réseau HTA aérien vétuste insuffisamment améliorée par le 1er PPI
- La faible utilisation des postes sources périphériques

A noter que la compatibilité des réseaux franciliens avec ceux de l'Eure et Loir complexifie les possibilités de desserte

ZOOM SUR

Avancement de l'objectif financier du PPI en K€ à fin 2024

Plus que jamais, le suivi de la réalisation du 1^{er} Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) constitue l'axe prioritaire du contrôle pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé. A fin 2024, le taux de réalisation du point de vue financier est globalement supérieur à l'objectif du 1er PPI, mais avec des disparités.

Le taux de réalisation en montant financier est donc très supérieur à l'objectif : 83 M€ réalisés à fin 2024 soit 82% au-delà du montant PPI contractualisé (45 M€).

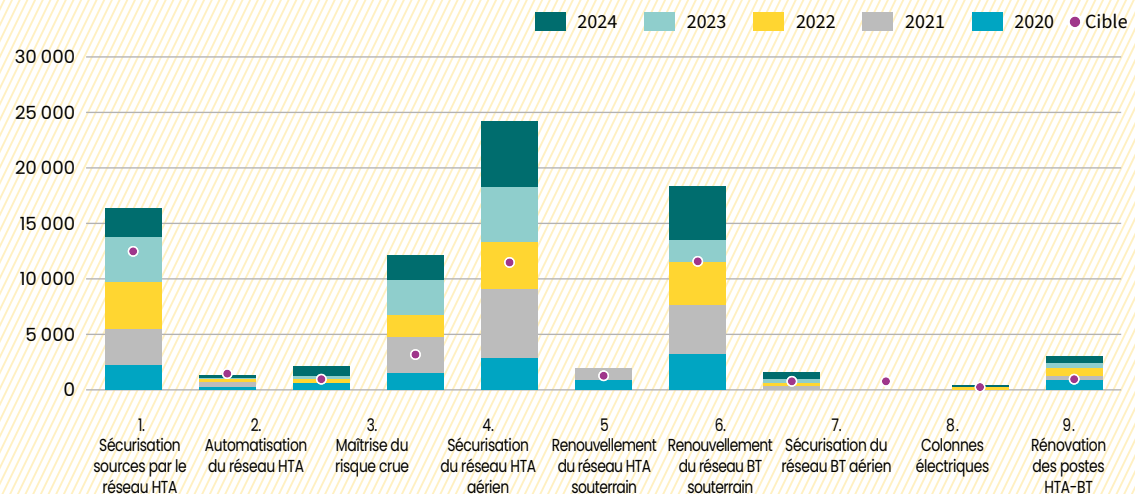
A noter que cela tient au fait que les dépenses comptabilisées au titre du PPI ne correspondent pas aux hypothèses de chiffrage retenues lors de la négociation

du contrat à fin 2019. Ainsi par exemple dans le cadre du renouvellement d'équipements électriques des postes HTA/BT, Enedis comptabilise dans le PPI les reprises des réseaux HTA et BT associés ce qui vient augmenter la dépense rattachée à cette finalité.

Le taux de réalisation des objectifs techniques est difficilement appréciable compte tenu du décalage entre le montant comptabilisé (dépenses de l'exercice) et le réalisé technique (mise en service).

Enedis n'est engagé que sur un montant financier global au niveau du PPI. Toutefois, ce montant doit pouvoir être rapproché des réalisations techniques spécifiques au PPI, afin notamment de disposer de cohérence dans les coûts financier de chaque PPI.

Globalement, pour les objectifs techniques, le réalisé issu des données de contrôle semble être en deçà de l'objectif, alors que le déclaré issu du Compte-Rendu d'Activité de Concession (CRAC) est quant à lui très au-dessus. **Cet écart et les questions associées restent un axe de progrès dans le suivi du 2^{ème} PPI.**



REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire, au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau d'éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neufs de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

I REDEVANCE R2 2025

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2025

75
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

5 698 954,37 € HT



Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution public d'électricité =

1 480 624,32 € HT

I TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2025

(Délibération du 7 octobre 2025)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

Travaux sur le réseau
électrique

35%



Travaux sur le réseau
éclairage public

14%



L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession.

I PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, Enedis participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier **au taux de 40% d'un montant HT** des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

I PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2025, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 28 janvier 2025 pour un montant de travaux de 4 252 796 € participant ainsi à 39 opérations.



I Enfouissement des réseaux sur la commune de Jouars-Pontchartrain - rue Mazières et rue Saint-Louis

Dans le cadre du programme de travaux d'enfouissement des réseaux (Article 8) porté par le SEY au titre de l'année 2024, la commune de Jouars-Pontchartrain a engagé la mise en souterrain des réseaux de distribution d'électricité, de télécommunications et de l'éclairage public dans les rues des Mazières et Saint-Louis.

Cette opération a permis la dépose des poteaux et des réseaux aériens existants, libérant ainsi l'espace public et améliorant significativement la qualité paysagère de ces voies. En supprimant les équipements aériens, la commune renforce également la sécurité et la protection des réseaux face aux aléas climatiques.

Les travaux ont également porté sur la modernisation de l'éclairage public, avec la mise en place de nouveaux mâts équipés de luminaires à LED. Cette évolution permet de réduire la consommation énergétique, de diminuer les coûts de maintenance et d'offrir un éclairage plus performant et plus respectueux de l'environnement.

Au-delà de son aspect esthétique, cette opération contribue à valoriser le patrimoine communal, à améliorer le cadre de vie des habitants et à faciliter les futures interventions sur les réseaux enterrés.



CONCESSION ÉLECTRICITÉ

LE RECOUVREMENT DE L'ACCISE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (121 communes en 2025). En 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que pour les communes de moins de 2 000 habitants. La taxe de la commune de Bonnelles est gérée par le SEY depuis le 1^{er} janvier 2021.

I 2023 : LE RECOUVREMENT DE LA TAXE DEVIENT DE LA COMPÉTENCE DES SERVICES FISCAUX

Afin d'harmoniser le dispositif régissant la taxation sur la consommation finale d'électricité, l'ensemble des taxes la composant (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, la Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE) parfois nommée Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) sont regroupées depuis le 1^{er} janvier 2023 pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques. Aussi, jusqu'à présent, les tarifs des TCCFE et TDCFE étaient modulés localement, en contradiction avec le droit communautaire. Un taux unique national est désormais fixé à 8,5 % à compter de 2023.

Depuis 2023, le montant annuel de la part communale de l'accise sur l'électricité (ancienne TCCFE) est notifié au syndicat par arrêté préfectoral, à partir des éléments de calcul établis par la DGFIP. L'arrêté comprend, à titre indicatif lorsque le bénéficiaire est un EPCI tel que le SEY, une annexe avec la ventilation de la part par commune.

En 2023, la clé de répartition proposée par le DGFIP était **inadaptée**, et conduisait à des **écarts excessifs et non proportionnés**. En effet, la ventilation par commune de la part de la taxe versée au SEY est réalisée par la DGFIP au prorata de la totalité des quantités d'électricité consommées sur le territoire de ses communes, y compris celles consommées par des installations de puissances supérieures à 250 kVA. Cette répartition erronée a eu pour conséquence une surévaluation artificielle de la quote-part de 11 communes au détriment des 110 communes n'ayant pas ce type de très gros consommateurs. Par ailleurs, il est à souligner que les communes percevant directement la TICFE de l'Etat ne bénéficient pas de l'augmentation liée à d'éventuels très gros consommateurs présents sur leur territoire étant donné que la part communale ne concerne que les puissances inférieures à 250 kVA.

Ainsi, le SEY a pris la décision de répartir cette somme avec le même esprit que notre répartition syndicale habituelle pour chacune des communes,

ce qui aboutit à une revalorisation de 10,34 % par rapport à la moyenne des recettes perçues au titre des années 2021 et 2022. Le reversement à chaque commune du produit de la taxe pour l'année 2023 (déduction faite des frais de gestion de 0,6 %), est désormais effectué en deux fois et non plus par trimestre comme auparavant.

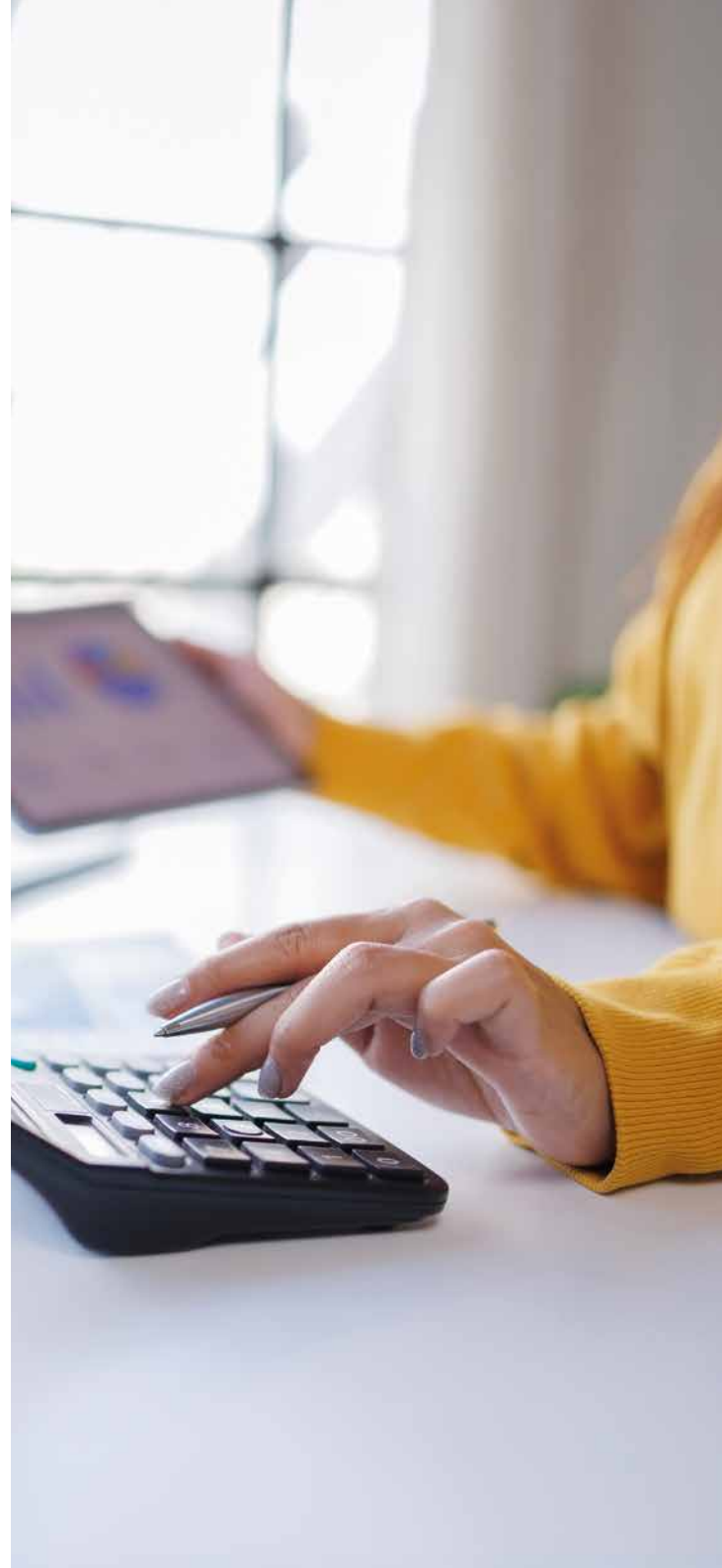
En 2025, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élèvent à 2 771 k€, dont 2 754 k€ ont été reversées aux communes, soit une baisse de 6,27 % par rapport à 2024.

Le SEY et sa fédération nationale, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) restent particulièrement attentifs à d'éventuelles évolutions à venir, notamment sur les modalités de calcul pour les années à venir.

Par ailleurs, il est à noter que des régularisations ont été opérées au cours de l'année 2023, 2024 et 2025 par les fournisseurs sur des consommations antérieures à 2023. Toutes les régularisations ayant été déclarées, le SEY a procédé au reversement du produit de la taxe à régulariser en juillet 2026.



Légende :
 Communes pour lesquelles le SEY perçoit la taxe



CONCESSION ÉLECTRICITÉ



**UNE COMPÉTENCE
QUI SE DÉVELOPPE**

LA CONCESSION GAZ

I DONNÉES CLÉS

100
communes

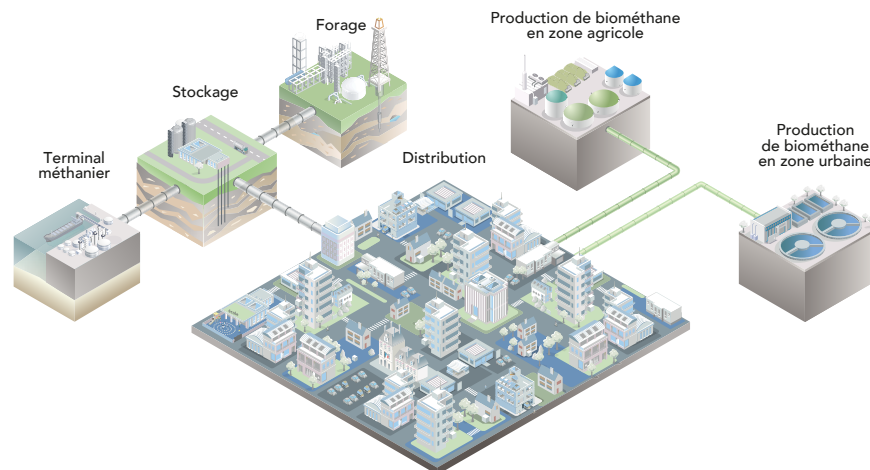
131 262
abonnés

1 947 kml
de réseau de gaz

49,6 M€ H.T.
de recettes
d'acheminement

2 525 GWh
acheminés

I LA CHAÎNE GAZIÈRE



CONCESSION GAZ

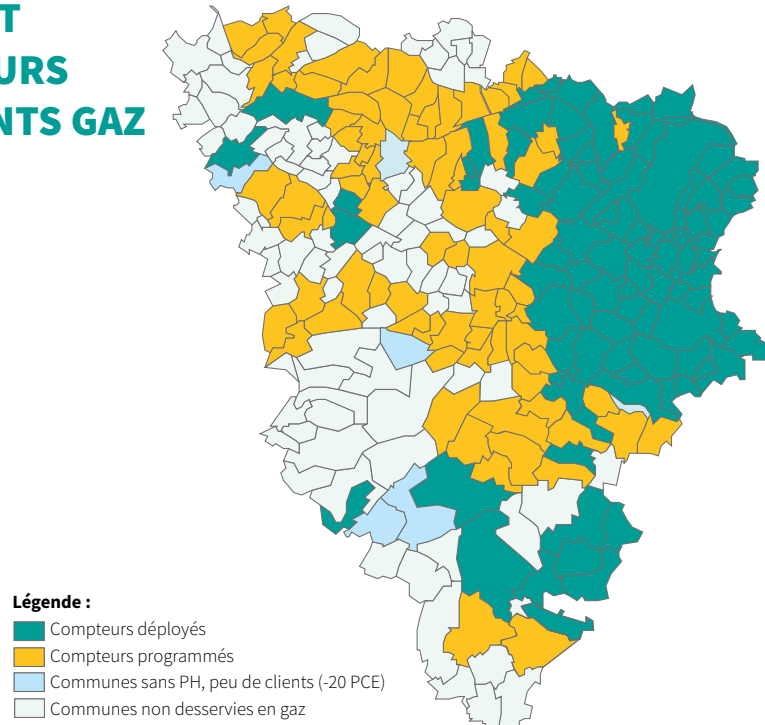
I INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION DU SEY

Canalisations (longueurs en kilomètres)	2025	2024	2023
Longueur totale des canalisations	1 947	1 752	1 752
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	119	100	103
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	1 828	1 663	1 649
Par matière			
Polyéthylène (PE)	1 326	1 208	1 197
Acier	586	530	529
Autres matériaux (dont fonte ductile)	30	25	26

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Autres ouvrages	2025	2024	2023
Postes de détente réseau	171	170	170
Robinetts de réseau	1 094	1 067	1 063
Branchements collectifs	7 314	7 345	7 046

I DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ



I L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

2024	2025
Nombre total d'incidents	
1 535	1 569



INCIDENTS / NATURE

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite		Fuite de gaz sans incendie ni explosion		Incendie et/ou explosion		Autres natures	
434	414	646	699	275	254	180	202

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

Installations intérieures desservies par GRDF		Ouvrages exploités par GRDF		Autres sièges	
336	385	904	907	295	277

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

Réseau		Branchement individuel ou collectif	
23	30	607	624
CI, CM et branchement particulier		Poste de détente et protection cathodique	
175	158	4	3
Autres ouvrages exploités par GRDF		92	
95			

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

Dommages		Défaut de mise en manœuvre	
45	48	79	68
Défaillance d'installation à proximité		Incendie	
3	4	6	8
Environnement		Matériel	
27	24	744	755

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

3 465	5 616
-------	-------



I LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2024 2025

4 290 → 4 520

DÉPANNAGE

2024 2025

2 456 → 2 557

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2024 2025

1 834 → 1 963

NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS

2024 2025

1 535 → 1 569



LE GAZ RENOUVELABLE

I LA MOBILITÉ PROPRE CONTINUE SON DÉVELOPPEMENT

De par sa performance environnementale, sa compétitivité et ses caractéristiques opérationnelles (temps d'avitaillement, autonomie comparable au diesel), le BioGNV est une solution pertinente, en plein essor.

Fin 2025, **en France, ce sont plus de 377 stations publiques (dont 44 en Ile-de-France)** et 410 stations privées (dont 115 en Ile-de-France). En 2025, une nouvelle station publique BioGNV a été ouverte au public ; il s'agit de la station de Moret-sur-Loing (77). Une vingtaine de projets de stations publiques supplémentaires est actuellement à l'étude sur la région Ile-de-France afin de continuer à mailler le territoire.

I LE PLAN DES MOBILITÉS IDF

Ce document de référence pour la planification des mobilités sur le territoire régional, a été approuvé par le Conseil Régional le 24 septembre 2025. Il a pour objectif de répondre aux besoins des Franciliens en matière de déplacements à l'horizon 2030 et de placer la mobilité en Île-de-France sur la voie du bas carbone. Il présente la **trajectoire de décarbonation d'Île-de-France Mobilités et vise un mix énergétique de 70 % au biométhane** et 30 % à l'électrique pour ses 10 500 bus et cars **d'ici 2030**.

Deux projets de stations publiques multi-énergies (BioGNV + électricité verte) dans les Yvelines : Carrières-sous-Poissy et Ablis, complétant ainsi la couverture dans les Yvelines, au Nord et au Sud du département.

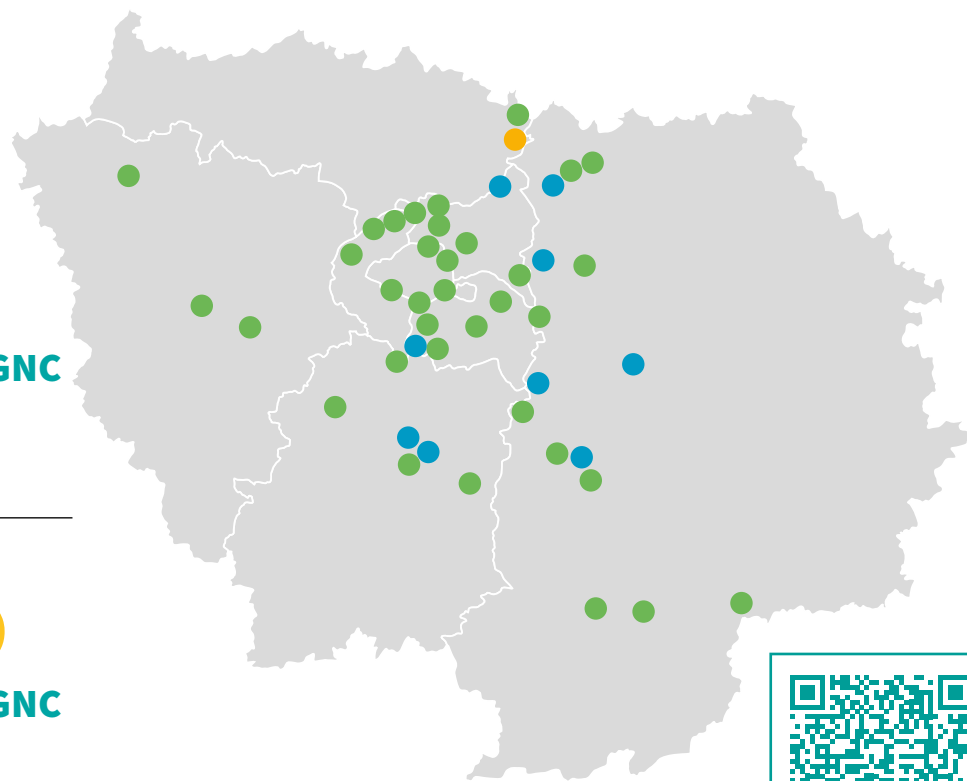
I CARTE DES STATIONS PUBLIQUES GNV ET BIOGNV EN ÎLE-DE-FRANCE

44

stations (Bio)GNC
publiques en
Île-de-France

115

stations (Bio)GNC
privées en
Île-de-France



Légende



stations
(Bio)GNC



stations
GNC et GNL

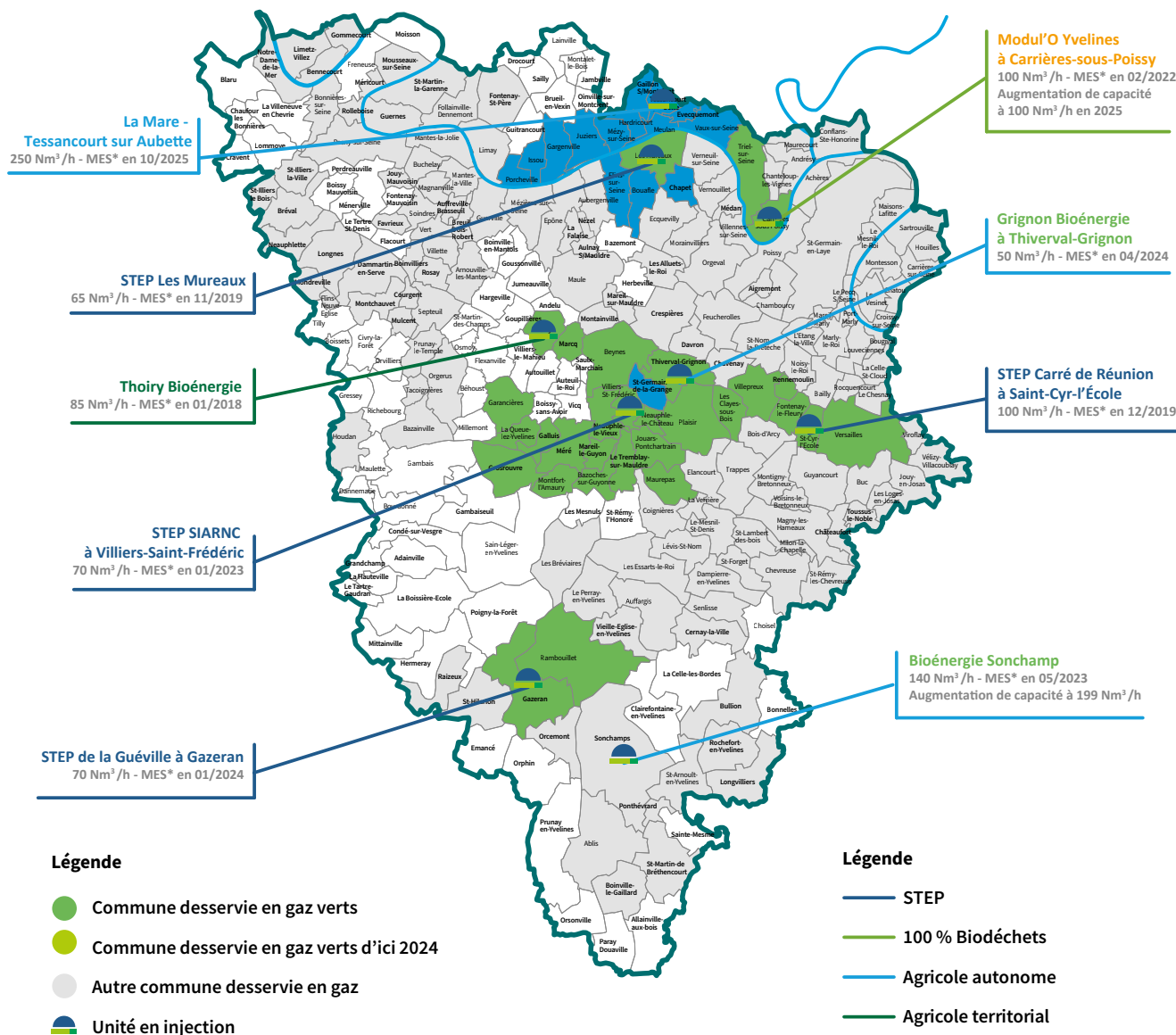


stations
(Bio)GNL

Source : fichier des immatriculations du 28/01/2026
40 646 véhicules roulent au GNV/BioGNV

POINT D'ACTUALITÉ SUR LES 9 SITES EN INJECTION À FIN 2025 DANS LES YVELINES

~ 90 GWh/an de biométhane injecté, soit l'équivalent de 23 000 logements neufs ou 370 bus alimentés en gaz renouvelables.



Hypothèses consommation gaz : 4 GWh/an pour un logement neuf et 250 GWh/an pour un bus

PAC HYBRIDE

En quoi la pompe à chaleur hybride constitue-t-elle une solution pertinente pour la décarbonation des bâtiments ?

Le SEY exerce les compétences de distribution d'électricité et de gaz pour le compte de ses communes adhérentes et défend depuis longtemps une approche équilibrée des systèmes énergétiques. L'électricité française, peu carbonée, et le réseau gaz, capable d'intégrer des gaz verts permettent d'assurer des appels de puissance importants en période froide, sont profondément complémentaires.

En matière d'économies d'énergie et de sobriété, la pompe à chaleur hybride coche toutes les cases, en profitant des atouts du gaz et de l'électricité.

Denis Karm, directeur général du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY), nous explique pourquoi et comment le SEY accompagne cette solution, qui permet un mix équilibré, respectueux de l'environnement grâce au développement rapide des gaz verts. Elle constitue donc un choix optimal pour accompagner la transition énergétique du secteur des bâtiments.



CONCESSION GAZ



**DE MEILLEURS PRIX
ET SERVICES**

LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE



I DONNÉES ACHATS GROUPÉS

ÉLECTRICITÉ

GAZ

170



membres

104



membres

3 922



sites

837



sites

97

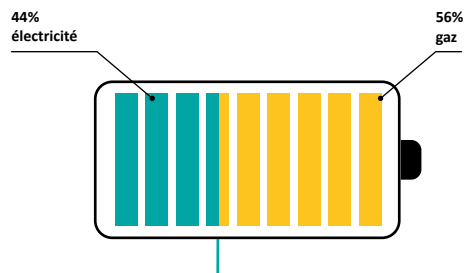
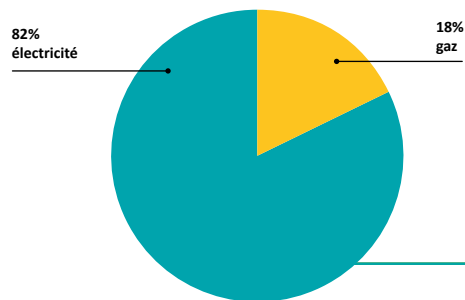
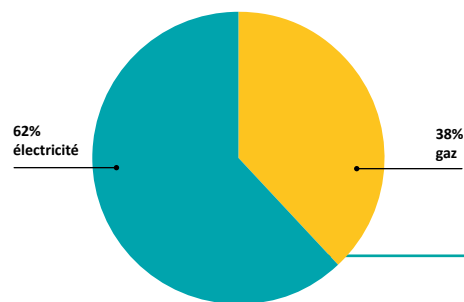


GWh

122



GWh



LES ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ

Le SEY avait choisi une offre dite indexée ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) plus sécurisante qu'une offre 100% marché. Aussi, seule la part d'énergie hors ARENH a dû être achetée sur le marché, soit 45% du volume.

Cette stratégie a été payante pour nos membres car elle a permis de fortement limiter les hausses de tarifs en 2023-2025.

POSITIONS PRISES POUR 2025

Le prix moyen de l'électricité pour 2025 s'élevait à :

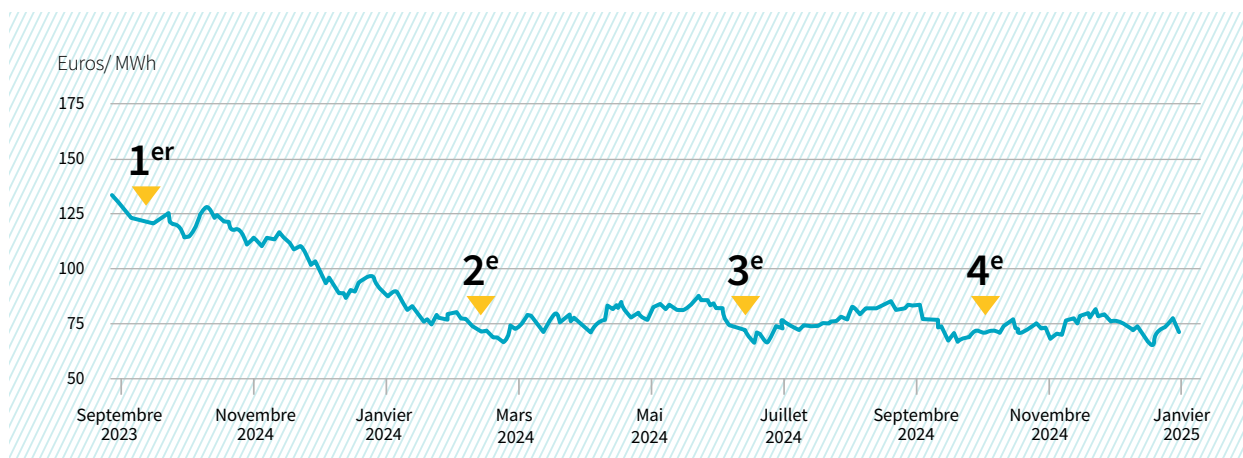
 **105,66 €**
HTT/MWh

Le groupement du SEY a poursuivi ses efforts pour assurer à ses membres une année 2025 avec des prix optimisés compte tenu de la situation encore incertaine des marchés de l'électricité.

Après une période extrêmement compliquée sur les marchés de l'énergie avec des prix qui ont atteint des sommets en 2022, les prix de l'électricité ont suivi une dynamique baissière tout au long de l'année 2024 encore chaotique par période.

Les prises de position du SEY, en 2024 pour l'élaboration du prix 2025, l'ont conduit à obtenir une baisse très importante de plus de 21% par rapport à l'année précédente.

 **21 %**
de baisse sur le prix du MWh



Le fournisseur est :



Pour rappel, les coordonnées du fournisseur dédiées aux membres du SEY :

edfcollectivites-sey78@edf.fr
Téléphone : 09 70 81 83 19

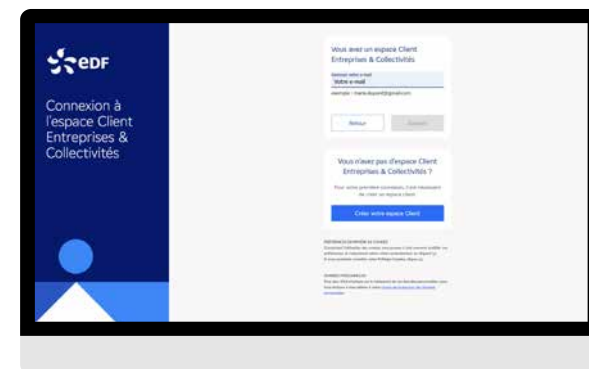


Toutes vos demandes : interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement... peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

www.edf.fr/collectivites



Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.



LES ACHATS GROUPÉS DE GAZ

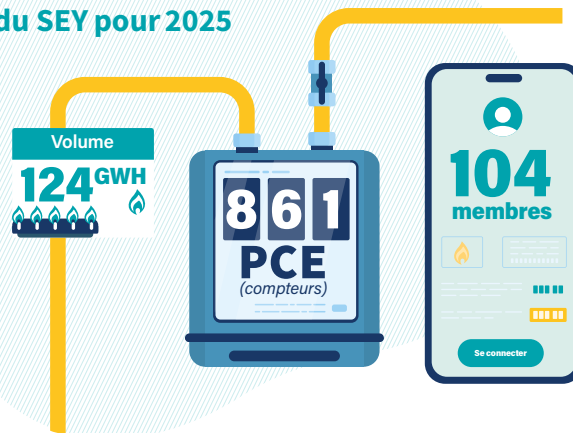
Au cours de l'année, le SEY a lancé un second marché subséquent, fondé sur l'accord-cadre existant, afin d'assurer la fourniture pour l'année 2026.

Le groupement d'achat du SEY permet à ses adhérents de disposer de prix attractifs et de ne pas être impacté par des augmentations exorbitantes et imprévisibles.

POSITIONS PRISES POUR 2025

soit : **1 700 000 €**
De baisse sur les factures pour l'ensemble des membres du groupement.

Les achats de gaz du SEY pour 2025



Les prises de position réalisées par le SEY tout au long de l'année ont permis de tirer profit de cette situation plus favorable et obtenir une baisse de 25 % sur le prix de la molécule (représentant 21 €) par rapport à l'année précédente.

Le fournisseur est :

ENGIE

Pour rappel, les coordonnées du fournisseur dédiées aux membres du SEY :

espace-marchepublic@engie.com
Téléphone : 09 69 36 54 33



Toutes vos demandes : interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement... peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

entreprises-collectivites.engie.fr



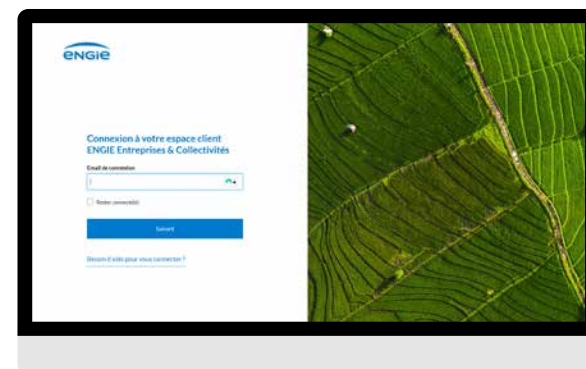
Comparatif 2023-2025

PÉRIODES DE LIVRAISON	MOLÉCULE	ÉVOLUTION DE LA FACTURE POUR UN T1	
	(ce sur quoi nous pouvons agir)	Acheminement et taxes (régulés !)	Total facture (TTC)
2023	102 € / MWh	88 € / MWh	190 € / MWh
2024	-21 € 86 € / MWh	92 € / MWh	178 € / MWh
2025	64,6 € / MWh	102 € / MWh	167 € / MWh

25 %
de baisse sur le prix de la molécule

Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.

BiLL-e



ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE



**UNE ÉNERGIE
MAÎTRISÉE**

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (C.E.E)

LES C.E.E, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) est un levier financier destiné à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique. Les C.E.E. sont délivrés par l'Etat pour les travaux éligibles et correspondant aux économies d'énergie obtenues et mesurées en kWh (CUMAC). Ces certificats sont valorisés, regroupés, puis négociés avec les obligés les plus offrants, ce qui permet de réduire ainsi l'investissement initial des opérations.

102
communes



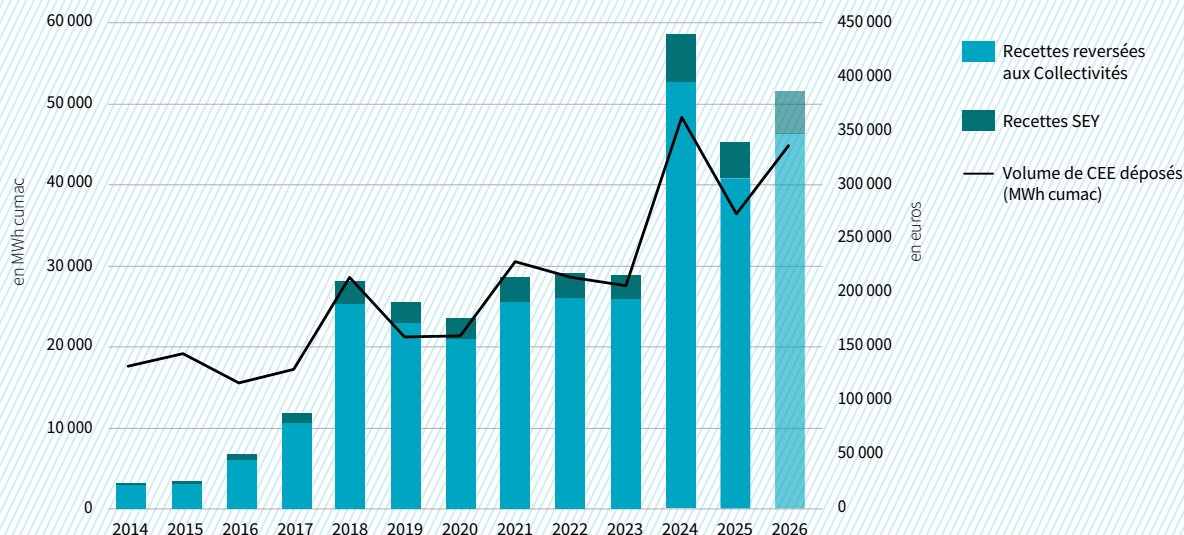
ont signé une ou plusieurs conventions
en vue de déposer des Certificats
d'Économies d'Énergie (CEE) depuis 2013.

LE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ENERGIE (CEE)

La mission du SEY consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers suivant un planning maintenant bien connu de nos adhérents.

Plus globalement, depuis la création du service, 358 GWh cumac de CEE ont été déposés dont 312,5 GWh cumac valorisées et vendus pour un montant global d'un peu plus de 2 583 k€.

Suivi du volume de CEE déposé / du produit des ventes

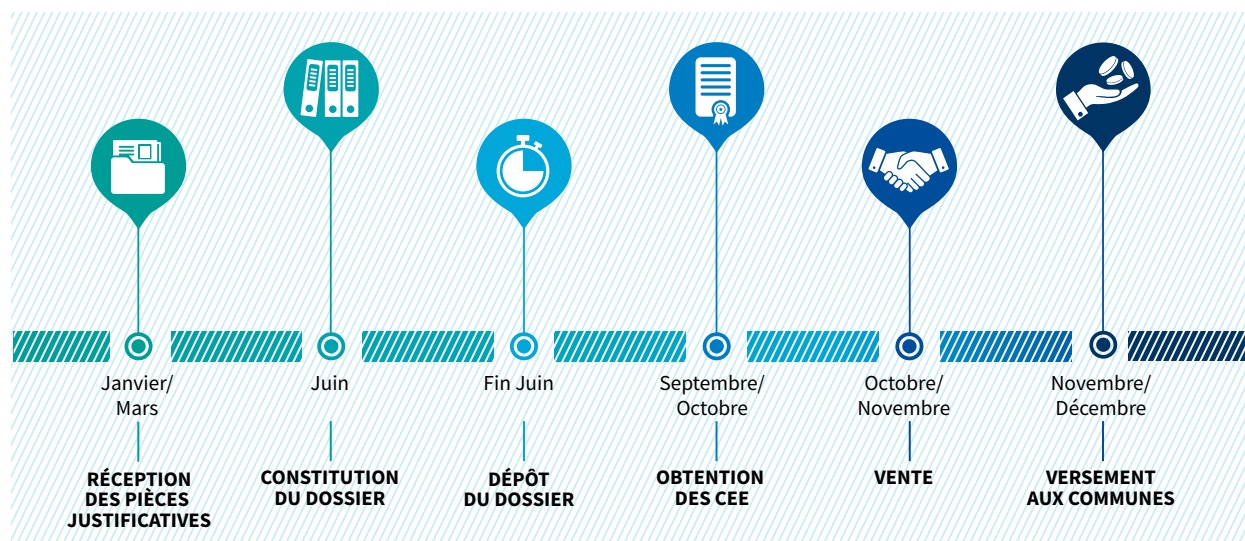




Pour rappel, pour que votre dossier soit complet et puisse être déposé sur la plateforme Emmy, il convient d'adresser au SEY courant du 1^{er} trimestre les pièces justificatives suivantes :

- Le devis, bon de commande ou acte d'engagement du marché ;
- La facture des travaux de moins d'un an ;
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée ;
- La fiche technique des matériels/matériaux installés ;
- Autres docs selon le cas de figure

En 2025, 26 collectivités ont confié au SEY la valorisation de 64 opérations représentant 36,4 GWh cumac. Compte tenu de l'évolution des prix d'achat de CEE qui évoluaient à la hausse fin 2025, le SEY a pu procéder à la vente des 36,4 GWh cumac de CEE 2025.



Comme à son habitude, le SEY a procédé à la mise à jour des fiches standardisées de CEE ainsi que leurs mises en ligne sur son site internet. Une intégration des nouvelles obligations liées à l'entrée dans la 6^{ème} période (à compter du 1^{er} janvier 2026) a également été réalisée.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE



I LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Afin d'encourager les communes présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser leurs consommations d'énergie, le SEY a développé un **partenariat** avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et avec Energies Solidaires pour les inciter à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de Conseil en Énergie Partagé (CEP).
Le CEP est un dispositif qui vise à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier à ses communes en complément des participations qui peuvent être versées par les partenaires qui contribuent au financement de la mission de CEP, tels que l'ADEME, Parcs Naturels Régionaux et les EPCI ou autres.

Ce soutien financier est réservé aux communes adhérentes au SEY. Il s'agit d'un **soutien financier exceptionnel versé une seule fois pour l'ensemble de la période d'engagement de 3 ans** et au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées.

I LES ACTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En 2025, le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) a poursuivi son accompagnement auprès des collectivités adhérentes dans la mise en œuvre d'actions de performance énergétique. Grâce à la convention cadre mise en place avec les communes et à l'accès à la centrale d'achat SIPP'n'CO, les collectivités bénéficient de prestations d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour leurs projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti et éclairage public.



Cet appui a notamment permis d'accompagner :

- La commune de Dammartin-en-Serve, dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes ;
- La ville de Saint-Nom-la-Bretèche, pour une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) dédiée à la rénovation énergétique de l'école élémentaire ;
- La commune de Maule, dans la réalisation d'une étude portant sur la mesure de la qualité de l'air intérieur des établissements recevant du public (ERP).

Le SEY apporte également un soutien financier aux prestations réalisées via SIPP'n'CO et accompagne les collectivités dans la recherche de financements.



17 communes
sous convention ont bénéficié
de l'aide du SEY :

- Bazemont
- Bouafle
- Brueil-en-Vexin
- Buchelay
- Châteaufort
- Evécquemont
- Gaillon-sur-Montcient
- Jambville
- Le Tremblay-sur-Mauldre
- Mézières-sur-Seine
- Mézy-sur-Seine

- Morainvilliers Bures
- Rochefort-en-Yvelines
- Rosny-sur-Seine
- Toussus-le-Noble
- Vaux-sur-Seine
- Villennes-sur-Seine

41 000 €
d'aide versée par le SEY

Aide portée à 4 000 €
pour les conventions
à compter de 2022.





EnR

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les services du SEY ont poursuivi leurs démarches et la rencontre des élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi continué à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de centrales sur les bâtiments publics des communes des Yvelines.



2025 aura été dans la continuité de 2024, à savoir une année de concrétisation des projets. Grâce à l'aide financière de la Région Ile-de-France, les centrales de Rambouillet et de Bonnières-sur-Seine ont été construites, inaugurées et ont commencé à produire dès 2025.



Dans un même temps, les marchés de travaux des centrales solaires de Bougival et de Thoiry ont été attribués respectivement à l'entreprise SPIE et à l'entreprise Eiffage pour des démarrages au 4^e trimestre 2025.

En parallèle des réalisations techniques, le SEY a travaillé avec ses communes partenaires pour valoriser l'électricité produite en Autoconsommation Collective (ACC) dans le cadre d'une boucle locale d'énergie. Pour ce faire, un modèle de contrats de vente d'électricité sur 20 ans a été établi entre le SEY (producteur) et les communes partenaires (autoconsommateurs). Au terme de l'année 2025, le SEY a signé 18 contrats de vente pour valoriser l'électricité en ACC avec :

- la ville de Poissy sur 22 bâtiments publics ;
- la ville de Rambouillet sur 17 bâtiments publics ;
- la commune de Bennecourt sur 4 bâtiments publics ;
- la commune de Blaru sur 3 bâtiments publics ;
- la commune de Bonnières-sur-Seine sur 6 bâtiments publics ;
- la commune de Bréval sur 3 bâtiments publics ;
- la commune de Chauffour-lès-Bonnieres sur 17 bâtiments publics ;
- la commune de Cravent sur 2 bâtiments publics ;

- la commune de Freneuse sur 6 bâtiments publics ;
- la commune de Gommecourt sur 2 bâtiments publics ;
- la commune de la Villeneuve-en-Chevrie sur 4 bâtiments publics ;
- la commune de Limetz-Ville sur 2 bâtiments publics ;
- la commune de Moisson sur 4 bâtiments publics ;
- la commune de Neauphlette sur 2 bâtiments publics ;
- la commune de Notre-Dame-de-la-Mer sur 1 bâtiment public ;
- la commune de Saint-Illiers-la-Ville sur 2 bâtiments publics ;
- la commune de Saint-Illiers-le-Bois sur 2 bâtiments publics ;
- la Communauté de Communes les Portes de l'Île-de-France sur 13 bâtiments publics.

Plus globalement, les 3 projets solaires portés par SEY Energies Renouvelables représentent une production annuelle de plus de 731 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 95 foyers.



LES CENTRALES SOLAIRES EN COURS DE CONSTRUCTION

CCPIF - BONNIÈRES-SUR-SEINE : UNE SOLUTION INNOVANTE

Début 2025, la construction de la centrale solaire sur le parking relais de Bonnières-sur-Seine s'est finalisée. Malgré le mauvais temps, le chantier n'a pas pris de retard et s'est terminé dans les délais prévus. Le rendu, encore mieux qu'attendu, s'intègre parfaitement aux bords de Seine.



BOUGIVAL : UNE SOLUTION TRADITIONNELLE POUR S'ADAPTER À LA CONFIGURATION DU SITE

Pour ce projet sur Bougival, le SEY a privilégié le choix d'une structure métallique traditionnelle posée sur des pieux battus en fonte ductile compte tenu de la proximité de la Seine. De son côté la ville de Bougival a complètement rénové son parking. La réalisation de ces deux opérations a nécessité une organisation rigoureuse des entreprises afin de coordonner au mieux leurs interventions respectives.



THOIRY : PREMIÈRE EXPÉRIENCE DU SEY SUR UN TERRAIN DE SPORT

Pour son 5^{ème} appel d'offres de construction de centrales solaires, le SEY équipe le terrain de pétanque à Thoiry. Cette opération a nécessité des précautions particulières pour la conception de cette structure de plus de 1 250 m², de plus de 6 mètres à son niveau le plus haut et devant intégrer une protection mécanique des panneaux solaires en sous face. Commencé durant la période hivernale, le chantier n'a pas été épargné par le mauvais temps et a pris un peu de retard.



AU GLOBAL, LE SEY A EXPLOITÉ À FIN 2025 :

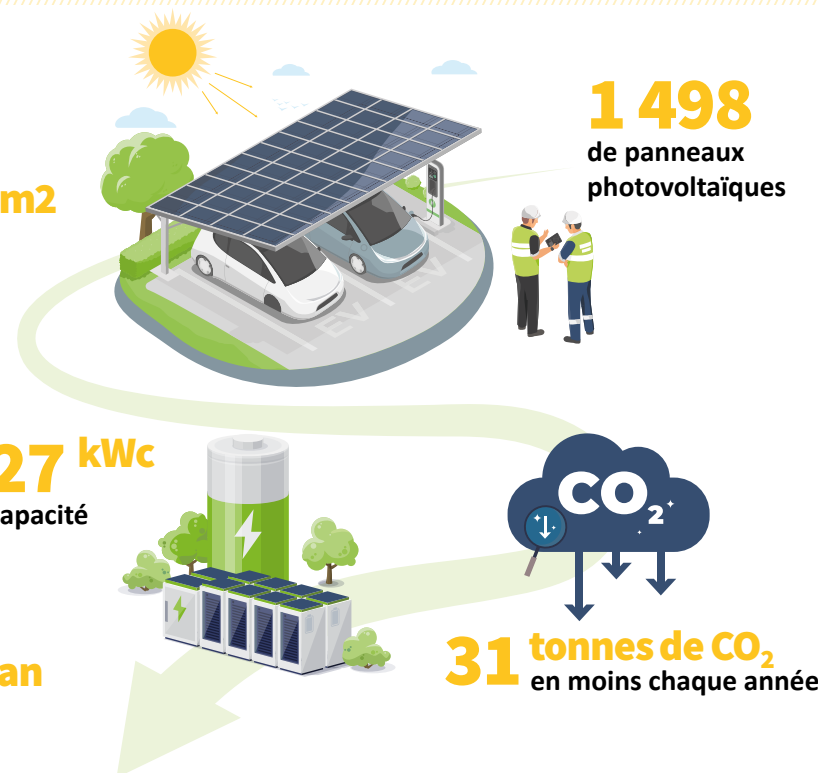
3 450 m²
de surface

1 498
de panneaux
photovoltaïques

727 kWc
de capacité

Production de
731 000 kWh/an

31 tonnes de CO₂
en moins chaque année



RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Initiée en 2024 (avec le transfert de compétence de Bailly, Bougival et Noisy-le-Roi), la stratégie du SEY vise à accélérer la décarbonation via la géothermie, la chaleur fatale, la biomasse et la méthanisation. Pour soutenir les communes adhérentes, le SEY attribue un soutien financier pouvant atteindre 4 000 € (jusqu'à 70 % HT des études ou travaux) sur les projets d'énergie verte.

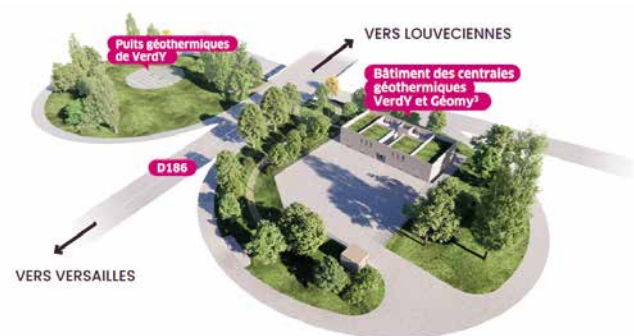


ZOOM SUR

PROJET SUR 5 COMMUNES

- **Périmètre** : 5 communes de l'ouest francilien (Bailly, Bougival, Noisy-le-Roi, Le Chesnay-Rocquencourt et La Celle-Saint-Cloud) ;
- **Gouvernance** : Porté par un Groupement d'Authorities Concédantes (GAC) constitué entre le SIGEIF et le SEY. Production assurée par la SAS VerdY (Actionnaires : Département des Yvelines, SIGEIF, SEY, ENGIE Solutions) ;
- **Caractéristiques techniques** : Capacité visée de 109 GWh/an.
 - Plus de 70 % d'énergies renouvelables, principalement issues d'une géothermie profonde (≈1500 m) au Chesnay-Rocquencourt
 - Investissement global de 33,5 millions d'euros ;

- **Avancement et DSP** : La procédure de Délégation de Service Public (DSP) a été lancée par le GAC SIGEIF/SEY, marquée par deux tours de dialogue avec les candidats pour challenger et optimiser le prix de la chaleur. La signature du contrat de DSP est prévue pour le 1^{er} trimestre 2026.



PROJET RAMBOUILLET

L'étude de faisabilité du réseau de chaleur (besoin > 20 GWh/an) se poursuit avec l'identification de gisements de chaleur fatale (site industriel et station d'épuration « STEP »). L'objectif demeure d'atteindre plus de 70 % d'EnR&R.

Les conclusions seront restituées à la commune début 2026, qui se prononcera alors sur la suite à donner au projet.

Étude de faisabilité d'un réseau de chaleur basée sur la récupération de chaleur fatale



I PROJET MAULE

Valoriser une ressource locale et renouvelable pour chauffer durablement les bâtiments du territoire.



ÉNERGIE
RENOUVELABLE
ET LOCALE



FAIBLES
ÉMISSIONS
DE CO₂



RESSOURCE
FIABLE
ET PÉRENNE

GÉOTHERMIE SUR NAPPE

Une étude d'opportunité a été réalisée pour la création d'un réseau de chaleur (besoin $\approx 2,5$ GWh/an, > 70 % d'EnR&R), identifiant notamment un potentiel en géothermie sur nappe. L'étude de faisabilité se poursuit en 2026 pour affiner les hypothèses techniques et financières en vue des arbitrages de la commune.



I PROJET BONNIÈRES-SUR-SEINE ET FRENEUSE

Valoriser la chaleur fatale d'une industrie locale pour alimenter un réseau de chaleur vertueux au service du territoire.



VALORISATION
D'UNE CHALEUR
EXISTANTE



ÉNERGIE
LOCALE
ET DURABLE



RÉDUCTIONS
DES ÉMISSIONS
DE CO₂

RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE DEPUIS UNE INDUSTRIE

Une étude de faisabilité a été menée à l'échelle des deux communes pour la création d'un réseau de chaleur intercommunal. Elle met en évidence un besoin de l'ordre de 6,5 GWh/an avec un taux d'EnR&R supérieur à 70 %, adossé à la valorisation de la chaleur fatale issue d'un site industriel basé à Bonnières-sur-Seine. Les conclusions de l'étude seront présentées aux deux communes avant la fin de l'année 2026.



I PROJET LOUVECIENNES

Récupérer la chaleur issue du processus de potabilisation de l'eau pour chauffer durablement les bâtiments locaux.



VALORISATION
D'UNE ÉNERGIE
LOCALE



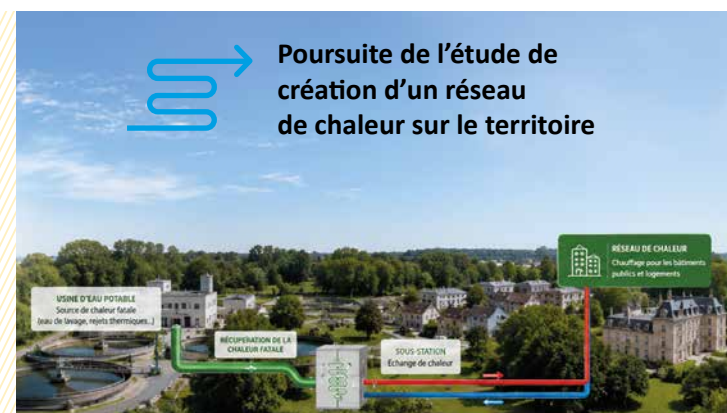
DÉMARCHE
DURABLE ET
CIRCULAIRE



RÉDUCTIONS
DES ÉMISSIONS
DE CO₂

RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE DEPUIS UNE USINE D'EAU POTABLE

La commune de Louveciennes a transféré sa compétence Réseau de Chaleur et de Froid (RCF) au SEY afin de poursuivre l'étude de création d'un réseau de chaleur sur son territoire. Le SEY se chargera désormais de la concrétisation de ce projet en 2026.





INTERDIT SAUF



ÉCOMOBILITÉ

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU « SEY MA BORNE »

I DONNÉES CLÉS

9 576
Abonnés Seymaborne




115 402
Transactions

124 min
Durée moyenne
par session
normale




1 929
Nouveaux abonnés


11,91 €
Revenu moyen
d'une session sur
borne normale


21,48 kWh
Consommation moyenne
d'une session sur borne normale



RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Le SEY, Syndicat d'Énergie des Yvelines, a décidé de relever un défi : répondre aux nouveaux enjeux de déplacement sur le territoire.

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines a décidé de développer un vaste programme de bornes de recharge pour véhicules électriques : le réseau « SEY ma borne ».

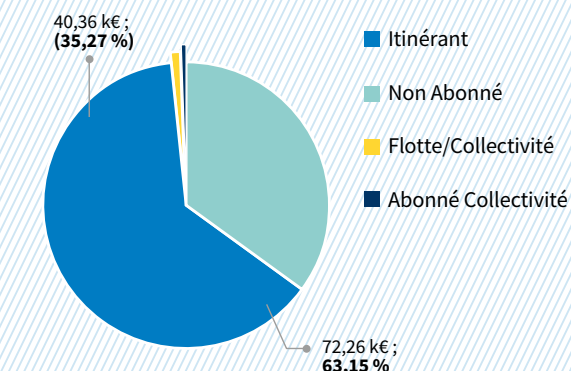
Dans une optique d'accélération de la transition écologique, le SEY a souhaité dès 2017 accompagner le développement du véhicule électrique sur son territoire en créant le réseau « SEY ma Borne » Lancé en 2018, avec plus de 700 points de charge en service à ce jour, et une forte dynamique d'usage (plus de 15 000 recharges chaque mois), le réseau « SEY ma Borne » est désormais présent sur 125 communes.

Fort de cette expérience, le SEY a réalisé le Schéma Directeur Départemental d'implantation des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) en 2022 et effectué une mise à jour en 2024. Le schéma comprend un état des lieux des bornes déjà présentes sur le territoire, une estimation prospective des besoins sur la voie publique, une stratégie et des objectifs intégrant les déploiements réalisés par le SEY et les autres acteurs publics. L'objectif est d'assurer un maillage complet et calibré aux besoins de recharge des usagers de véhicules électriques et adaptés à chaque commune.

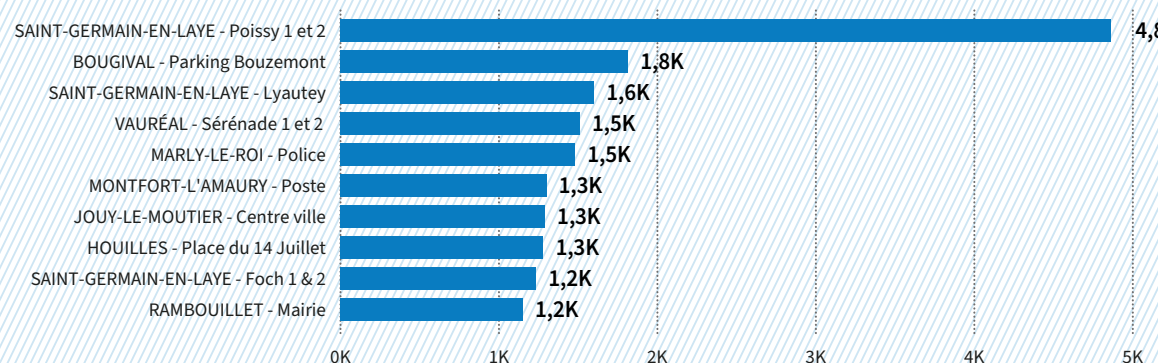
Toujours en 2022, afin d'accélérer le déploiement des bornes de recharge, le SEY a décidé de demander aux communes qui le souhaitent de transférer au SEY leur compétence IRVE. Ainsi, pour les communes ayant transféré cette compétence, le SEY prend en charge les frais de fonctionnement des bornes déjà existantes ainsi que les frais d'investissement et de fonctionnement des nouvelles bornes installées à partir du 1^{er} janvier 2023 sur ces communes.

Le SEY a fait établir un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (SDIRVE) départemental qui permet de connaître les besoins par Commune.

NOMBRE DE SESSIONS PAR TYPE D'UTILISATEURS



TOP 10 DES STATIONS LES PLUS FRÉQUENTÉES



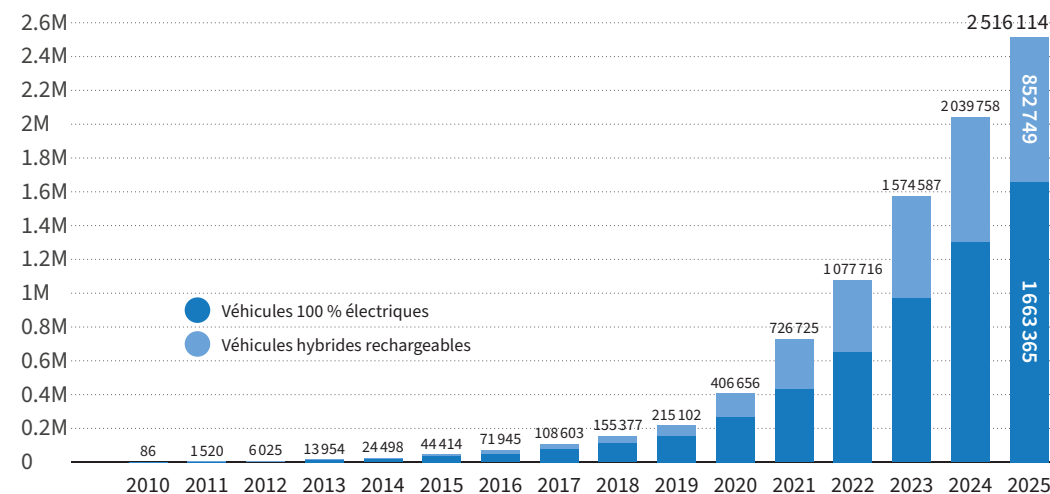


Borne de Crespières – Maison Médicale

CHIFFRES CLÉS DES IMMATRICULATIONS DÉCEMBRE 2025

	Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	Véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables (PHEV)	Total
Immatriculations décembre 2025	46 282 (+45,3 %)	18 390 (-26,6 %)	64 672 (+13,7 %)
Total 2025	363 130 (14,4 %)	113 221 (23,1 %)	476 341 (+2,5 %)

ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN FRANCE DEPUIS JANVIER 2010



Source : Avere-France / AAA Data



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE





I L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non adhérentes au SIERTECC et au SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise des Bureaux d'Études ayant souhaité répondre à la consultation du SEY. Le SEY a relancé en 2024 une consultation afin d'identifier des Bureaux d'Études répondant aux

prestations souhaitées et proposant des tarifs pour une mission type.

7 Bureaux d'Études ont signé avec le SEY une convention de partenariat. Ainsi, les collectivités du SEY ont la possibilité de passer par l'un de ces Bureaux d'Études pour la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'enfouissement et leurs travaux de voirie et d'éclairage public associés.

Les tarifs des Bureaux d'Études sont disponibles sur demande auprès des services du SEY.

Les Bureaux d'Études ayant répondu aux attentes du SEY sont les suivants :

ANIXI
INGÉNIEURIE RURALE & URBAINE

B E H C

foncier experts
Société de Géomètres Experts
Maîtres d'Œuvre V.R.D.

Work Shop

eva

JSI
INGÉNIEURIE & MAÎTRISE D'OUVRAGE

bureau d'études

I GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS LIÉS À L'AMIANTE OU HAP

Une nouvelle réglementation impose, depuis 2016, le repérage de l'amiante sur les chantiers de voirie. Elle rend notamment obligatoire la réalisation d'un diagnostic amiante dans les enrobés bitumineux, en amont des travaux sur les chaussées.

Afin de se conformer à la réglementation, les communes sont donc tenues de réaliser ces « diagnostics amiante » touchant leur voirie.

Pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France), le SDESM (Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne) et le SEY (Syndicat d'énergie des Yvelines) ont organisé un groupement de commandes conjoint. Aux diagnostics amiante s'ajoutent des prestations de recherche de la concentration en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de diagnostic des canalisations. Cette démarche a rapidement démontré son utilité, plus de 200 collectivités y ayant répondu favorablement. Le marché a été attribué en 2023 à la société DOMOBAT.

DOMOBAT
Expertises





SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Les Collectivités Territoriales doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes. Pour y répondre, elles ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. De ce fait, le SEY met gratuitement à la disposition de ses adhérents l'accès à

un Portail Cartographique (SIG). Ce portail permet la visualisation des réseaux d'électricité et de gaz pour les adhérents. Il est aussi possible de rajouter des couches supplémentaires avec les autres réseaux que les communes peuvent nous envoyer afin de les intégrer sur le Portail.

I RÉSEAUX

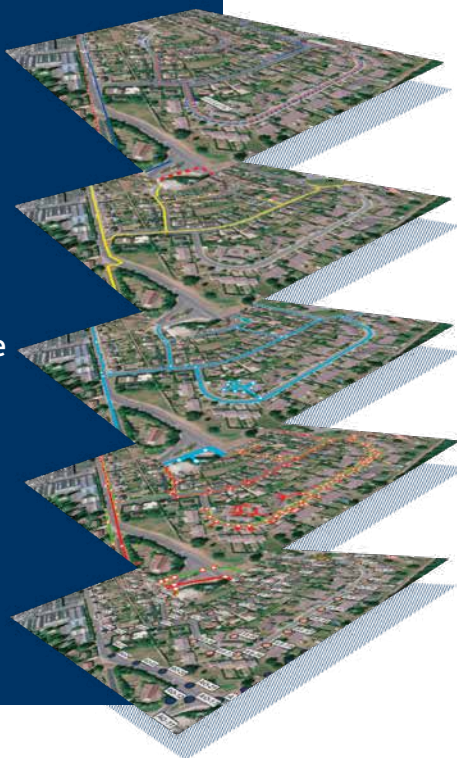
Électricité

Gaz

Eau potable

Eaux usées

Éclairage
public



LES DT/DICT

Le Portail Cartographique donne un accès également depuis début août 2021 aux DT/DICT demandées sur la Commune. Il est ainsi possible de visualiser les DT / DICT terminées, en cours ou à venir.

En cliquant sur la pastille, l'accès est donné aux informations sur le responsable du projet et sur l'entreprise qui réalisera les travaux et sur le type de projet prévu.

Ce qui permettra aux Communes de suivre les chantiers sur leur Territoire.





FONCTIONNEMENT DU SEY

LE FONCTIONNEMENT ET LES INSTANCES

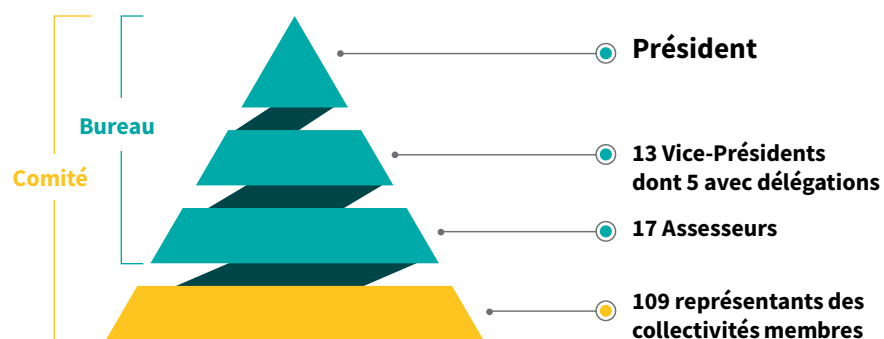
LE FONCTIONNEMENT : UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

Le SEY est un syndicat mixte composé de **202** communes (**1 053 082 habitants**) qui adhèrent au syndicat, directement ou indirectement, pour les compétences fédératrices (l'organisation du service public de l'électricité et du gaz). Des services avantageux sont également proposés tels que les marchés d'achats groupés d'énergie, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, la promotion et le déploiement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la maîtrise de la Demande en Energie (MDE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public...

Suite aux élections de mars et de juin 2020, les conseillers municipaux et communautaires des collectivités membres, représentées chacune par des délégués titulaires et suppléants, ont désigné leurs 280 délégués afin de siéger au sein du syndicat.

LES INSTANCES : LE COMITÉ ET LE BUREAU

Le Comité du SEY est composé de la manière suivante :



Adhérents :
 *91 communes individuelles représentées par 103 délégués titulaires et 103 délégués suppléants
 + 5 intercommunalités ou syndicats intercommunaux représentés par 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants
soit :
140 délégués titulaires et 140 délégués suppléants

	COMMUNES INDIVIDUELLES	SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU INTERCOMMUNALITÉS				
202 communes	91	14	29	7	5	56
1 053 082 habitants	371 628 h	251 122 h	29 535 h	20 965 h	85 774 h	294 058 h
Nb dél Tit ELEC = 140	103	11	3	1	7	15
Nb dél Sup ELEC = 140	103	11	3	1	7	15
Nb dél Tit GAZ = 58	40	0	0	0	3	15
Nb dél Sup GAZ = 58	40	0	0	0	3	15



LE BUREAU

I LE COMITÉ

Benoît PETITPREZ a été élu Président du SEY jusqu'à la fin de la mandature en 2026.

Comptant 5 Vice-Présidents avec délégation de fonctions, le Bureau est composé de **31 membres** au 31 décembre 2025, et est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat.

I LE PRÉSIDENT



Benoît PETITPREZ
Président du SEY

I LES VICE-PRÉSIDENTS



Christophe MOLINSKI
1^{er} Vice-Président
Noisy-Le-Roi



Vincent MEZURE
2^{ème} Vice-Président
Bougival



Henri-Pierre LERSTEAU
3^{ème} Vice-Président
Plaisir



Dominique TURPIN
4^{ème} Vice-Président
GPS&O
Nezel



Serge MIRABELLI
5^{ème} Vice-Président
Saint-Germain-en-Laye



Eric MARTIN
6^{ème} Vice-Président
Montainville



Charles PRELOT
7^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Conflans-ste-Honorine



Michel CARRIÈRE
8^{ème} Vice-Président
GPS&O
Les Mureaux



Gérard SOLARO
9^{ème} Vice-Président
Gommecourt



Benoît BOUHEBEN-DEMAY
10^{ème} Vice-Président
Sartrouville



Rachid BOUHOUGH
11^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Cergy



Maël WOTIN
12^{ème} Vice-Président
GPS&O
Montalet le Bois



Micha ACKERMANN
13^{ème} Vice-Président
Chavenay



COMITÉ
4 février / 10 octobre

BUREAU
28 janvier / 30 septembre

I LES ASSESSEURS



Cédric AOUN
SIRE et SIERTECC
Triel-sur-Seine



M'Barek BOUCHLLIGA
Sartrouville



Sandrine DOS SANTOS
GPS&O
Poissy



Alain GAGNE
Boissy-Mauvoisin



Jean-Luc GAGNIERE
Marly-Le-Roi



Jean-Pierre HARDY
SIERTECC
Eragny-Sur-Oise



Jean-Michel THIRANT
Mareil-Le-Guyon



Guy YVART
Dammartin-en-Serve



Bertrand COQUARD
CA SQY
Les Clayes-Sous-Bois



Michel ABRAHAM
Bréval



Bernard MILLION ROUSSEAU
Buc



Christian PUPPINCK
Longnes



Michel DELAMAIRE
Feucherolles



Marc BONMARCHAND
Moisson



Didier KENISBERG
Le Mesnil-le-Roi



Emile MANHES
Beynes



Jean-Baptiste HAMONIC
Villepreux

LISTE DES DÉLÉGUÉS DU SEY

AU 31 DÉCEMBRE 2025 POUR LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026
(COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

COMMUNES au 31/12/2025	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ABLIS	Daniel COQUELLE	Alain LELARGE
ADAINVILLE	Edouard ODIER	Hervé BARBIER
AIGREMONT	Samuel BENOUDIZ	Yannick RAYNAUD
ANDELU	Olivier RAVENEL	Charles CRESTLEY
AUTEUIL-LE-ROI	Michael DE LAROCHE	Jean-Luc CAPELLE
AUTOUILLET	Arnaud DEMOUGIN	Cédric BSCHORR
BAILLY	Denis PETITMENGIN	Éric VERPIEREN
BAZEMONT	Thierry NIGON	Jean-Bernard HETZEL
BAZOCHE-SUR-GUYONNE	Dominique DUMERVAL	Jean DUCROCQ
BENNECOURT	Jocelyne MANN	Henry LECLER
BEYNES	Emile MANHES	Philippe GUILLONNEAU
BLARU	Marie-France PIERRE	Farouk EL MANOUNI
BOINVILLIERS	Laurence GAULT	Alexandrine BAUNOT
BOISSY MAUVOISIN	Alain GAGNE	Frank GAREAU
BOISSY-SANS-AVOIR	Christine MATHIEU	François TOIS
BONNIERES SUR SEINE	Benoît DESMOUSSEAUX	Daniel ROUX
BOUGIVAL	Vincent MEZURE	Jean-Marie CLERMONT
BREVAL	Michel ABRAHAM	Jacky LECLERC
BUC	Bernard MILLION-ROUSSEAU	Stéphane TOUVET
BULLION	Xavier CARIS	Éric CHABANNE
CHAMBOURCY	François ALZINA	Christophe PRIOUX
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Yonel GOUNOT
CHAUFFOUR-LES-BONNIERES	Thierry DEDEYAN	Michel DUVERGEY
CHAVENAY	Micha ACKERMANN	Xavier COUINEAU
CONDÉ-SUR-VESGRE	Stéphane BLAIRON	Jean-René TANCREDE
COURGENT	Dominique LHOSTE	Richard BESNARD
CRAVENT	Jacky JOUBERT	Denis FAUGERES
DAMMARTIN-EN-SERVE	Guy YVART	Ghislaine SIWICK
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Nicolas TASSIN DE NONNEVILLE
FRENEUSE	Patrice LEMAIRE	Alain PARMENTIER
GALLUIS	Georges WILLEMOT	Annie LOBSTEIN
GAMBAIS	Laurent DACULSI	Bertrand NEVEUX
GARANCIERES	Yanna BONAMY	Ghislaine LESADE
GOMMECOURT	Gérard SOLARO	Arnaud THOMAS

COMMUNES au 31/12/2025	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
GOUPILLIERES	Régine FRANCOIS	Stéphane JEAN
GRANDCHAMP	Arnaud AMEL	Jean-Philippe DUPUY
GROSROUVRE	Paul STOUDEUR	Isabelle RAMAIN-SOUDANNE
HERBEVILLE	Etienne POLET	Gérald DEROUET
HOUILLES	Marina COLLET	Clément BATTISTINI
	Christine HERREBRECHT	Christophe HAUDRECHY
	Sylvère MAGA	Sébastien SIMONIN
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Willy BOYÉ	Wulfran GAMPACKAT
LA HAUTEVILLE	Marc COURTEAUD	Christian GLUCKMAN
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Alexis MARCHANDISE	Jean-Michel ALLIRAND
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	Christian GACHENOT	Jean-Luc RATIEUVILLE
LE MESNIL-LE-ROI	Didier KENISBERG	Janick CHEVALIER
LE PECQ	Véronique BESSE	Pascal SIMONNET
LE PORT-MARLY	Nicole GAUTIER	Romarić LENOIR
LE TARTRE-GAUDRAN	Hervé GRANDURY	Franck PERROT
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Sylvie SOHIER	Françoise CHANCEL
LES MESNULS	Christian BRAILLARD	Pablo SCIANDRA
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Luc LACHETEAU	Thierry PEDROS
LIMETZ-VILLEZ	Serge ARMAND	Valérie MILON
LOMMOYE	Ivan BOUSSION	Jean-Michel ETIENNE
LONGNES	Christian PUPPINCK	Gilles DÉCOBERT
LOUVECIENNES	Marc RICHARD	Murielle CHARLES-BERETTI
MARCO	Olivier SAINT-LEGER	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	Frédéric VALTON
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON	Anna MALMQUIST
MAREIL-SUR-MAULDRE	Christophe DEBUISNE	Karine GONCALVES
MARLY LE ROI	Jean-Luc GAGNIERE	Cyril JARNET
MAULE	Nicolas BOURGET	Denis COURTOT
MENERVILLE	Thomas ABBOU	Michaël ESTEVEZ
MERE	Jean GARNIER	Simon COULOMBEL
MOISSON	Marc BONMARCHAND	Thierry PAULME
MONDREVILLE	Kamel HADJOUR	Géraud COLLET
MONTAINVILLE	Éric MARTIN	Jean-Philippe PELÉ
MONTCHAUVEY	Thierry GIRAUDIER	Thibaud CATALAN



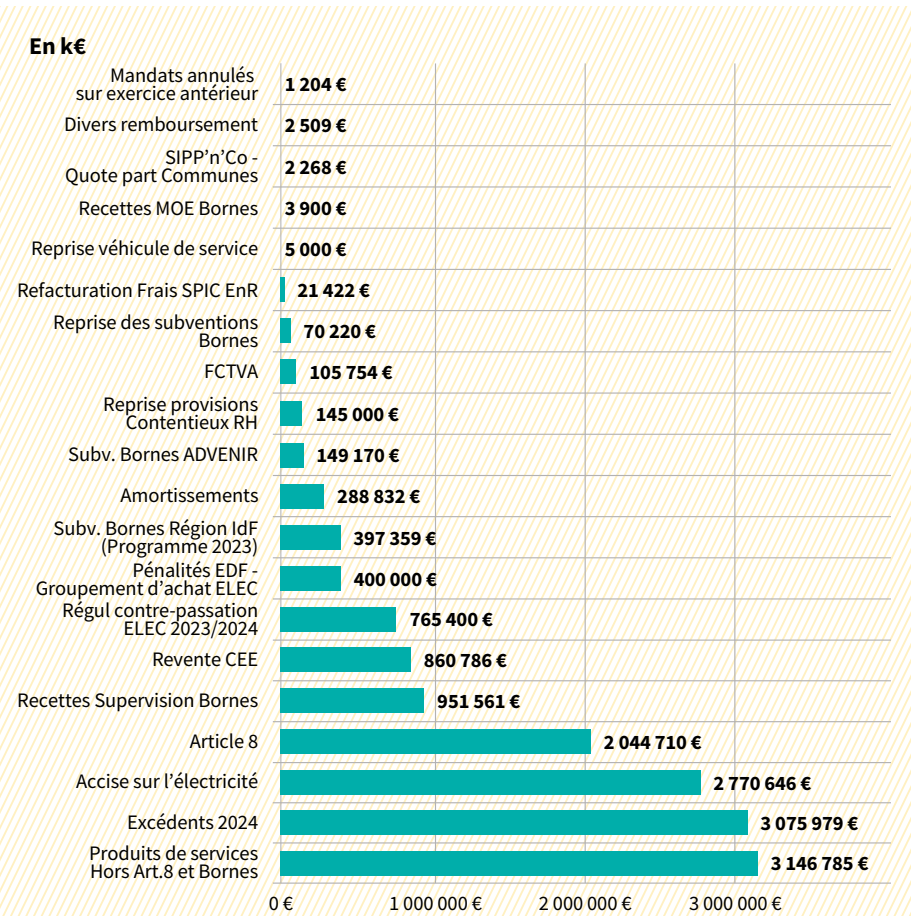
Noms surlignés en gras :
Délégués Energie représentant
sa collectivité à l'électricité et au gaz

COMMUNES au 31/12/2025	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
MONTFORT-L'AMAURY	Damien THÉVIN	Patrick LEMAÎTRE
MULCENT	Brice CHAPPEY	Vincent CONAN
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	Bruno CAUQUIL	Éric LE RAY
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Jean-Claude HUSSON	Magali DESDOITS
NEAUPHLETTE	Alain GARRIGOU	Christian GUILLOT
NOISY-LE-ROI	Christophe MOLINSKI	Marc TIMSIT
NOTRE-DAME-DE-LA-MER	Bruno BOUVERY	Jean-Luc MAILLOC
RAMBOUILLET	Philippe COSTE	Clarisse DEMONT
	Benoît PETITPREZ	Jean-Louis MARION
	Leïla YOUSSEF	Marie RICART
RENNEMOULIN	Benjamin DEVELAY	Laurent CLAVEL
ROSAY	Frédéric FERRY	Christophe PERREL
ST ARNOULT-EN-YVELINES	Stéphane DESCLOUDS	Arnaud BAGUENIER
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Farès LOUIS	Jacques DELEPOULLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Alexandre MORLET	Nicolas LEGUAY
	Elisabeth GUYARD	Ilham NASRI
	Serge MIRABELLI	Maurice SOLIGNAC
SAINT ILLIERS LA VILLE	Jean-Pierre COLLIGNON	Alan MONIN
SAINT ILLIERS LE BOIS	Joel CHATELAIN	Jean-Louis QUESNEL
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT	Christelle BARDEILLE
SAINT-REMY-L'HONORE	Patrick RATEL	Gérard BUISSON
SARTROUVILLE	M'barek BOUCHLLIGA	Arlette LEBERT
	Benoît BOUHEBEN-DEMAY	Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN
	Hassan DRIF	Benoit NOJAC
	Nadia EL LETAIEF	Dolorès PINTO RODRIGUES
	Alice HAJEM	Brigitte THOUVENIN
SAULX-MARCHAIS	Maryline GAMBLIN	Jacques CHAUMETTE
SEPTEUIL	Franck ROUSSEAU	Valérie TETART SALMON
SONCHAMP	Luc JANOTTIN	Frank POULON
THIVERVAL-GRIGNON	Daniel BOSSE	Sandrine JOURNÉ
THOIRY	Anne N'DIAYE	Bruno JESUS
TOUSSUS-LE-NOBLE	François-Xavier MOREAU	Muriel COSTERMANS
VICQ	Yann ROBERT	Martine BINET
VILLIERS-LE-MAHIEU	Patrick BOURDEAUX	Julien THORON
VILLIERS-ST-FREDERIC	Xavier MURAT	Vincent PATRONE

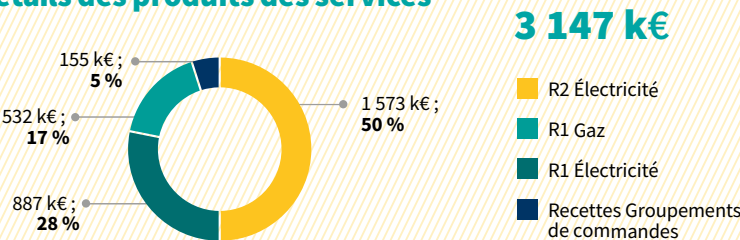
EPCI au 31/12/2025	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Jean-Louis FLORES George PASSET Catherine TESSIER	Philippe DEFFRENNE Olivier PARIZOT Marc TROUILLET
SIRE	Cédric AOUN	Jean-Pierre LAIGNEAU
SQY	Françoise BEAULIEU Jean-Baptiste HAMONIC Bertrand COQUARD Henri-Pierre LERSTEAU François LIET Christine RENAUT Eva ROUSSEL	Didier FISCHER Igor GAZEYEFF Adeline GUILLEUX Darivath MEY Marc MONTARDIER Frédéric PELEGRIN Sophie STUCKI
COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	Fabien AUFRECHTER Éric BOISTEAU Gaël CALLONEC Michel CARRIERE Sandrine DOS SANTOS Clara BERMANN Didier GAULARD Joël MARIAGE Alec JALTIER Bernard MOISAN Georges MONNIER Yann PERRON Maël WOTIN Dominique TURPIN Lionel WASTL	Christophe NICOLAS Jean-Christophe CHARBIT Christophe DELRIEU Franck FONTAINE Nelson DE JESUS PEDRO Sébastien LAVANCIER Gille LECOLE Mickaël LITTIERE François LONGEAULT Jean-Marie MOREAU Bernard MOSCODIER Gérard OURS-PRISBIL Hervé RIOU Jacques TANGUY Fabrice ZUCCARELLI
SIERTECC	Cédric AOUN Rachid BOUHOUC Marc DENIS Jean-Pierre HARDY Maxime LOUBAR Youssef MENIAR-AUBRY Guillaume MERLET Jean-Marie MOREAU Gaëlle PELETAN Charles PRELOT Daniel VIZIERES	Eddie AIT René CHOTEAU Gérald DALLEMAGNE Christophe DELRIEU Sébastien DRUART Olivier FOURCHES Karine KAUFFMAN Éric LOBRY François LONGEAULT Isabelle MADEC Daniel WOTIN

LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2025

LES RECETTES 2025



Détails des produits des services



Principales recettes de fonctionnement (hors excédent) :

Les redevances de concession (R1/R2) : En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SEY bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession Electricité et de la redevance de fonctionnement pour la concession Gaz.

La participation des collectivités adhérentes : Le SEY réalise des prestations pour le compte de ses adhérents (Groupements de commande d'achats d'énergie et de bornes de recharge). En contrepartie, le syndicat sollicite une participation des adhérents.

L'accise sur l'Electricité (ex. TCCFE) : Le SEY perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et de la commune de Bonnelles depuis 2021.

Principales recettes d'investissement :

Les dotations aux amortissements : Chaque année, elles permettent de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations au fil du temps et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Les subventions : Le SEY perçoit des subventions de la Région IdF et de l'ADEME pour ses projets liés au développement des Réseaux de chaleur, ainsi que des subventions d'Enedis pour les travaux d'enfouissement des réseaux.

Le FCTVA : Reposant sur un système déclaratif des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et inscrites au Compte Administratif N-2, l'attribution de cette dotation est versée par le Fonds de compensation pour la TVA.

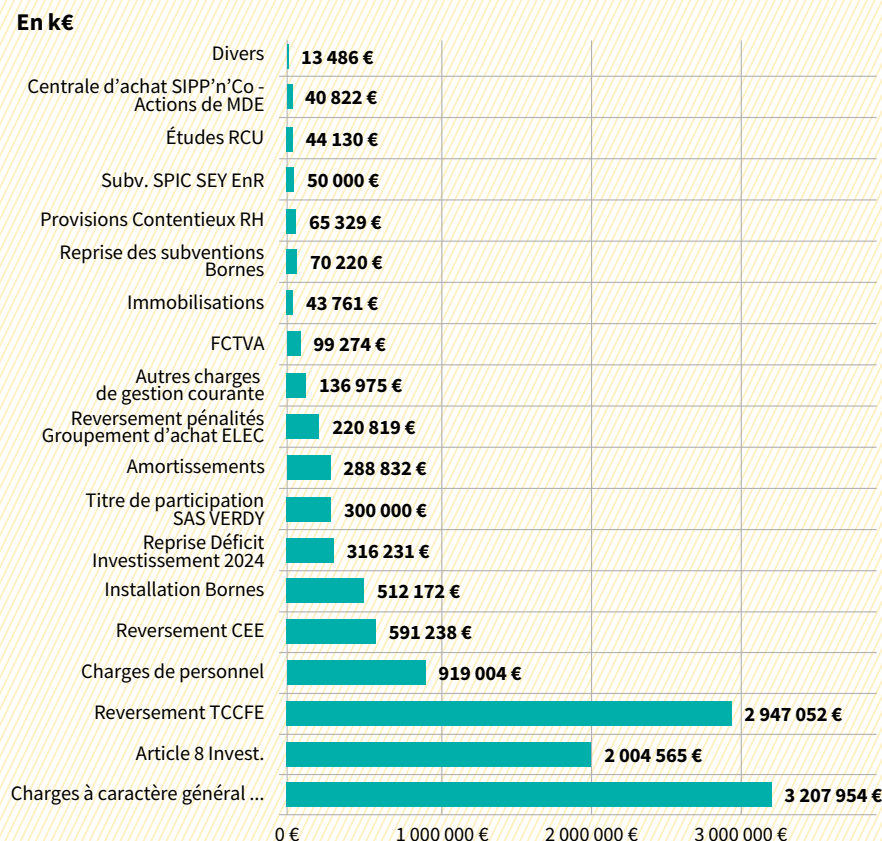
Résultats 2025

	Dépenses	Recettes	Résultats 2025
Fonctionnement	8 427 202,82	9 184 577,54	757 374,72
Investissement	3 128 428,76	2 947 948,21	-180 480,55
Résultats au 31/12	11 555 631,58	12 132 525,75	576 894,17

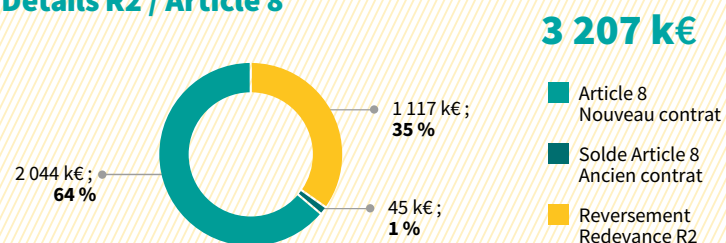
LES DÉPENSES 2025



Les documents budgétaires
sont consultables sur notre
site Internet :



Détails R2 / Article 8



Principales dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général : Elles regroupent les charges de structure (achats d'énergie, entretien et maintenance, prestations de service ...).

Des charges de personnel : Elles intègrent la masse salariale soit la rémunération brute des agents ainsi que les charges sociales et patronales. Sa part est de **10 %** des dépenses de fonctionnement **en 2025**.

De l'atténuation des produits : Il s'agit des montants de TCCFE et de redevances perçus par le syndicat et reversés aux collectivités adhérentes. Son montant est en progression en raison notamment de l'application du nouveau cahier des charges de la concession Electricité.

Principales dépenses d'investissement :

L'article 8 en lien avec les travaux d'enfouissement.

Les frais d'études en lien avec le déploiement des Réseaux de chaleur.

Les subventions apportées par le SEY : pour la Maitrise de la Demande en Energie, les Réseaux de chaleur, la géothermie, la conversion fioul/gaz, l'éclairage public...

Les immobilisations corporelles et incorporelles : Elles concernent le matériel informatique, les véhicules de services, matériel de bureau, mobilier, l'acquisition de licences informatiques ...

Résultats cumulés au 31/12/2025

	Résultat 2025	Excédents 2024 reportés	Résultats cumulés au 31/12/2025
Fonctionnement	757 374,72	3 075 978,54	3 833 353,26
Investissement	-180 480,55	-316 230,59	-496 711,14
Résultat au 31/12	576 894,17	2 759 747,95	3 336 642,12

RAPPEL BUDGET 2025

	Dépenses/Recettes
Fonctionnement 2025	10 650 000 €
Investissement 2025	8 215 000 €
TOTAL	18 865 000 €

NOUVEAUTÉ 2025
Passage au Compte
Financier Unique



LES RESSOURCES HUMAINES

I UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Paulo DOS RAMOS

Service travaux
et mobilité propre
Ingénieur



Aurélien MOREAU

Service Énergie,
Concession Électricité
Ingénieur



Denis KARM

Directeur du SEY
Ingénieur en chef hors classe



Delphine CLAIRET

Finances,
Ressources Humaines
et Gestion administrative
Attaché



**Vinciane
AUTHELET CHAMPOL**

Juridique et Partenariat
Attaché



Sibille ROUY

Assistante administrative
Adjoint administratif



Khadidja M'SIR

Service MDE, Réseaux de chaleur
et économe de flux
Ingénieur



**Stéphanie
BARBOSA-RIBEIRO**

Assistante administrative comptable
Adjoint Administratif



Michèle GAVOIS-MAGE

Programmes de travaux,
et redevances
Adjoint administratif principal



Nadège NAËRON

Administration
et comptabilité
Adjoint administratif principal



I ACTION SOCIALE

Le SEY soutient la protection sociale de ses agents en proposant un contrat de groupe de mutuelle santé et de prévoyance, et en apportant une participation financière. Le syndicat adhère au CNAS au bénéfice de tous ses agents.

I RÉPARTITION DU PERSONNEL

10 agents dont 5 titulaires et 5 contractuels

7

Femmes



3

Hommes

771 839 €
Charges de personnel

↳ dont 122 943 € en lien avec le contentieux RH de 2012

I RECRUTEMENT D'UN AGENT PERMANENT :

Madame Coralie VERRON, Adjoint administratif contractuelle, a été recrutée depuis le 27 avril 2026 en tant que Chargée de communication. Ancienne cheffe de projet en communication au sein d'agences de publicité, sa mission est claire : mettre en lumière les projets, les équipes et les initiatives qui font vivre le SEY au quotidien, tout en favorisant des informations claires et accessibles.



I COMMUNICATION

La création de l'espace adhérents sur le site web du SEY :

Le SEY a créé un espace dédié à ses adhérents sur son site internet.
www.sey78.fr



Vous pouvez y consulter les documents individuels de votre collectivité en quelques clics. N'hésitez pas à demander vos identifiants à l'adresse mail suivante : **accueil@sey78.fr**

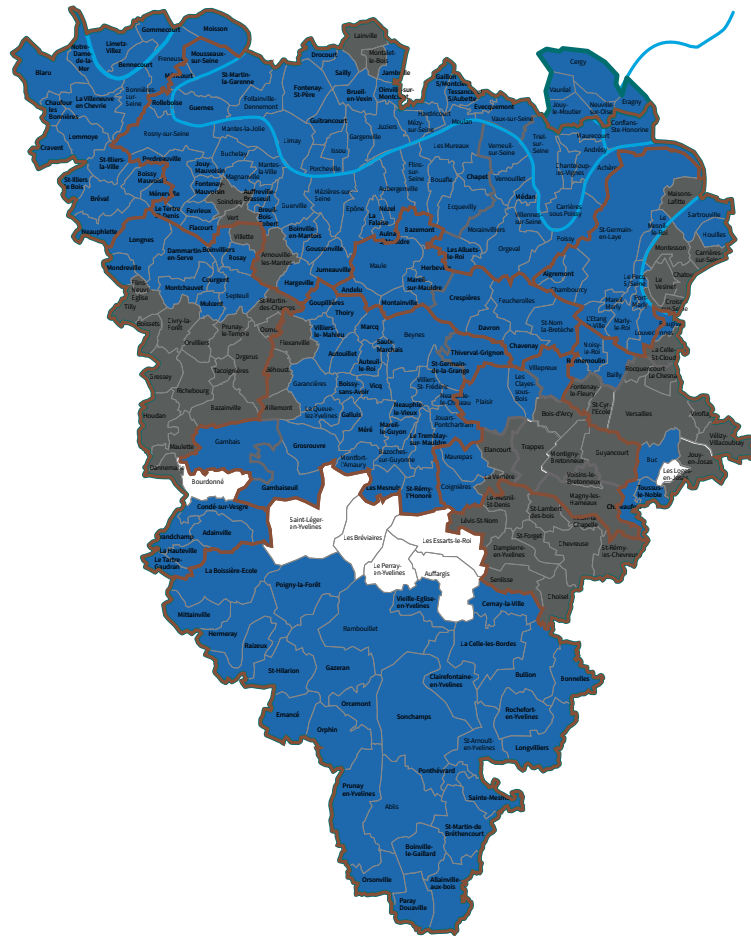
Publication :

Un encart publicitaire du SEY a été publié dans le magazine de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines.



CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

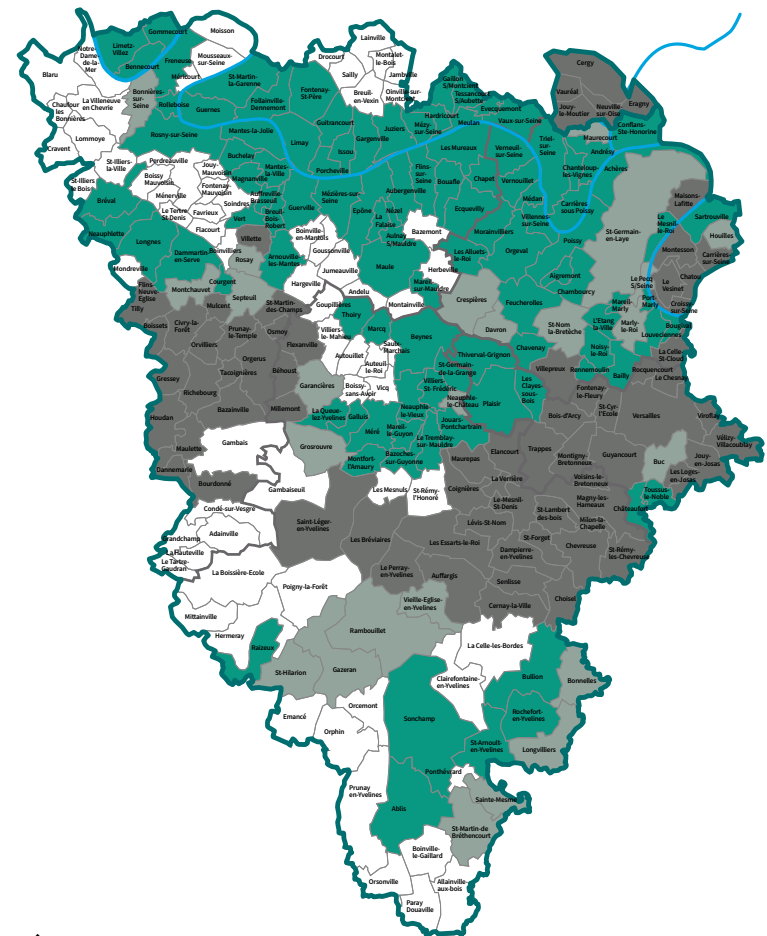
COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



Légende :

- Communes où le SEY est AODE ELEC
- Communes autres AODE ELEC
- Communes AODE ELEC indépendantes

COMPÉTENCE GAZ



Légende :

- Communes desservies en GAZ où le SEY est AODE GAZ
- Communes non desservies en GAZ
- Communes adhérentes à une autre AODE
- Communes indépendantes



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !



sey|78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr